

RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Commune d'Aire-la-Ville



Exercice 2024

Impressum exercice 2024

RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'Administration des communes, le rapport administratif et financier de l'exercice 2024 de la Commune d'Aire-la-Ville présente les différentes actions menées par les Autorités politiques en 2024.

Éditeur responsable
Commune d'Aire-la-Ville

Graphisme
Candy Factory

Photos et images
Antigel, Association des communes de la Champagne pour le Burkina Faso, Association Assamba, Association Kombit, Susan Brown, Candy Factory, Crèche d'Aire-la-Ville, Compagnie 202, Jennifer Delafontaine, Inline Hockey Club, Intuition Design, La Nuit est Belle, Alexandre Masset, Yves Moulin, Dominique Novelle, Christine Rambach, Zeynep Rovalletti-Türmen, Arthur Schneider, Claire Sneiders, Colin St-Mary

Mairie d'Aire-la-Ville
Rue du Vieux-Four 50
1288 Aire-la-Ville
022 757 48 29
info@aire-la-ville.ch
www.aire-la-ville.ch



Horaires ouverture public
Mardi 15 h 00 – 19 h 00
Vendredi 08 h 00 – 11 h 30

Le Conseil administratif reçoit sur rendez-vous.



Aire-la-Ville
en Aire gie-la-Ville

Table des matières

EXERCICE 2024

Le message du Maire

Aire-la-Ville, sportive, culturelle et conviviale !

4 – 5

Législature 2020-2025

Autorités communales

Composition des commissions

Séances du Conseil municipal

6 – 11

Aperçu de l'année 2024

Autorités communales

Administration générale

Ordre et sécurité publics, défense

Formation

Culture, sport et loisirs

Sécurité sociale

Routes

Transports

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

12 – 36

Comptes annuels 2024

Commune d'Aire-la-Ville

Fondation communale pour le chauffage

Fondation communale pour des logements « les Chouettes »

Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire
à Confignon et Aire-la-Ville

Groupement intercommunal sapeurs-pompiers, Aire-la-Ville et Cartigny

37 – 73

Aire-la-Ville, sportive, culturelle et conviviale !

LE MESSAGE DU MAIRE

Aucun doute, l'année 2024
a été une année bien remplie
à Aire-la-Ville.



**Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint,
Madame la Présidente du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,
Chères Aériennes et chers Aériens,**

En 2024, le sport a été à l'honneur avec le cyclisme qui a fait deux passages remarquables : le Tour de Romandie et le Championnat suisse de cyclisme sur route. Lors de la course de l'Escalade, 98 Aériennes et Aériens, dont 32 enfants, ont pris part à cet événement phare du canton.

La culture fait également partie de notre ADN. Expositions dans l'Abri *espace culturel éphémère* ainsi que des concerts à l'Eglise d'Aire-la-Ville, permettent de découvrir, apprécier et partager de beaux moments qui nous apportent beaucoup d'émotions.

La création du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville et Cartigny, avec la fusion des deux compagnies de ces communes, a été un moment important.

Une étape dans l'intercommunalité et la nécessité de se regrouper pour répondre aux besoins. Le volontariat est une très belle vision de l'organisation du service du feu. Cependant, dans les faits, il n'est pas toujours facile de trouver des personnes qui s'engagent. Cette fusion a permis aux deux Communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny de s'unir dans cette tâche.

Depuis de nombreuses années, la question du stationnement taraude les Autorités communales. En 2024, une nouvelle étape a été lancée, à savoir la mise en place d'une réglementation avec horodateur sur le parking du cimetière. Après les premiers mois d'utilisation, force est de constater qu'il y a enfin des places libres sur ce parking, notamment pour les visiteurs de la population et / ou des commerces.

Aire-la-Ville, sportive, culturelle et conviviale !

LE MESSAGE DU MAIRE



5

Une autre procédure a également été lancée, en partenariat entre la Commune et le Canton, celle de la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCom) afin de créer un guide communal de la zone 5. La consultation publique, durant les mois de septembre et octobre, a permis de considérer et de tenir compte de certaines remarques formulées par des habitantes et habitants. Le dossier est actuellement en mains du Canton qui doit remettre son approbation.

Il est impossible de rapporter en quelques lignes tous les événements et le travail qui a été nécessaire pour que tout se mette en place et se réalise.

Une commune fonctionne grâce à l'engagement d'associations et de sociétés communales qui offrent, tout au long de l'année des activités et qui participent ainsi à la vie communale. Tous ces bénévoles créent une dynamique incroyable !

Une commune fonctionne également car des élus se mobilisent, lancent des idées, décident et font des choix. L'Exécutif remercie les membres du Conseil municipal de leur implication pour le bien de notre village.

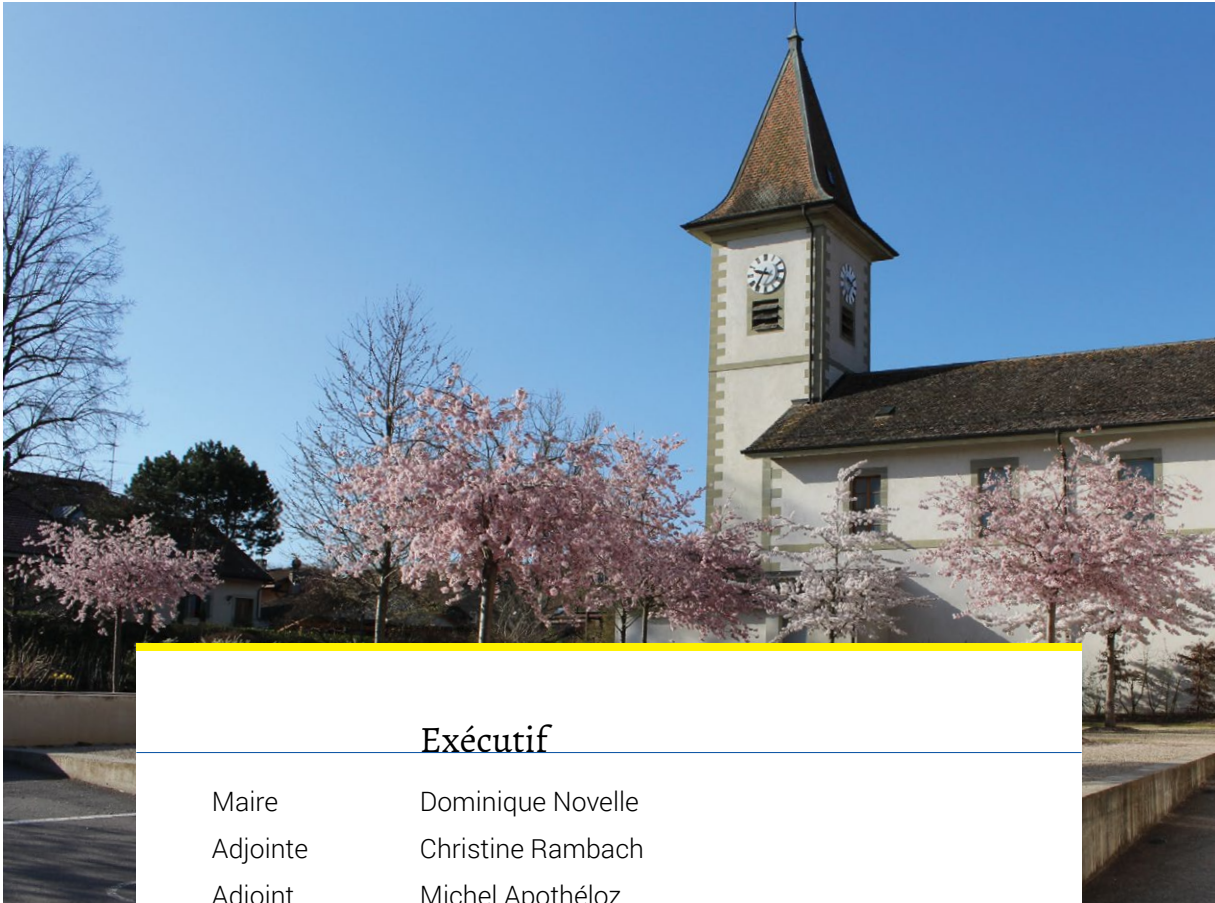
Une commune fonctionne car son personnel communal répond aux sollicitations, effectue les tâches dans l'ombre tout en respectant les directives et le budget. Une gestion rigoureuse des finances permet à nouveau, en 2024, de clore l'exercice comptable avec un excédent de revenus.

À toutes et tous un immense merci !

Dominique Novelle
Maire

Autorités communales

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024



Exécutif

Maire	Dominique Novelle
Adjointe	Christine Rambach
Adjoint	Michel Apothéloz

Conseil municipal

(composition du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024)

Membres	■ Nathalie Henriod ■ Nassima Lagrouni ■ Irène Maio
	■ Véronique Moullet-Bouchardy ■ Jonathan Christin
■ Entente	■ Didier Henriod ■ Stéphane Joye ■ Livio Lanza
	■ José Noda Gonzalez ■ André Philipp ■ Pascal Raemy
■ Alternative	■ Denis van Leemput ■ Ludovic Zbinden

Bureau du Conseil municipal

(1^{er} janvier au 31 mai 2024)

(1^{er} juin au 31 décembre 2024)

Présidence	Véronique Moullet-Bouchardy	Nathalie Henriod
Vice-Présidence	Nathalie Henriod	Irène Maio
Secrétaire	Irène Maio	Jonathan Christin

Composition des commissions

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Finances

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Président	José Noda Gonzalez
Membres	Nathalie Henriod, Véronique Moullet-Bouchardy, Didier Henriod, Stéphane Joye, André Philipp

Sociale

Exécutif	Christine Rambach, Adjointe
Présidente	Irène Maio
Membres	Nassima Lagrouni, Jonathan Christin, Didier Henriod, Livio Lanza, Denis van Leemput

Bâtiments

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Président	Livio Lanza
Membres	Nathalie Henriod, André Philipp, Pascal Raemy, Denis van Leemput, Ludovic Zbinden

Culture, manifestations

Exécutif	Christine Rambach, Adjointe
Présidente	Nassima Lagrouni
Membres	Nathalie Henriod, Irène Maio, Jonathan Christin, Didier Henriod, André Philipp

Routes, déchets, espaces verts

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Président	André Philipp
Membres	Irène Maio, Jonathan Christin, Didier Henriod, Livio Lanza, José Noda Gonzalez

Sports, loisirs, mobilité douce

Exécutif	Michel Apothéloz, Adjoint
Président	Pascal Raemy
Membres	Véronique Moullet-Bouchardy, Didier Henriod, Stéphane Joye, Livio Lanza, José Noda Gonzalez

Naturalisation

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Présidente	Nathalie Henriod
Membres	Nassima Lagrouni, Didier Henriod, José Noda Gonzalez, Denis van Leemput, Ludovic Zbinden

Aîné-e-s : animations, sorties

Exécutif	Michel Apothéloz, Adjoint
Présidente	Véronique Moullet-Bouchardy
Membres	Nathalie Henriod, Irène Maio, Didier Henriod, Stéphane Joye, Denis van Leemput

École, petite enfance

Exécutif	Christine Rambach, Adjointe
Président	Jonathan Christin
Membres	Nathalie Henriod, Nassima Lagrouni, Livio Lanza, Pascal Raemy, Ludovic Zbinden

Sécurité : feu, police, protection civile

Exécutif	Michel Apothéloz, Adjoint
Président	Stéphane Joye
Membres	Nathalie Henriod, Véronique Moullet-Bouchardy Livio Lanza, Pascal Raemy, Ludovic Zbinden

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020–2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Extraits des procès-verbaux des séances
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les procès-verbaux dans leur intégralité peuvent
être consultés sur le site internet communal :
www.aire-la-ville.ch/conseil-municipal



Séance du 6 février 2024

Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Rue du Vieux-Four 64 – arcade (mise en location) : deux candidatures sont parvenues à la Commune et l'Exécutif a choisi celle d'un salon de coiffure.

Divers

- M. Bertrand Fumeaux : démissionne de son mandat de Conseiller municipal.

Séance du 13 mars 2024

Prestation de serment du nouveau Conseiller municipal

- M. Didier Henriod : nouveau Conseiller municipal nommé en cours de législature.

Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Crèche d'Aire-la-Ville : démission de la Directrice, Mme Lorianne Buerki.
- Local en gestion accompagnée : depuis début 2024, un nouveau groupe de jeunes occupe le local.

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Séance du 7 mai 2024

Rapport de commission

- Commission bâtiments / toiture de l'ancienne école et de la salle Victor Duvillard : les membres de la commission valident l'étude préliminaire pour une installation photovoltaïque.

Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Directive communale relative à la taille des arbres et haies, utilisation de tondeuses à gazon, machines à souffler les feuilles ou tout appareil d'entretien générant du bruit : cette directive reprend, de manière synthétique, les éléments législatifs cantonaux.

Comptes 2023

- Présentation des comptes 2023.

Délibérations

- Modification du règlement relatif à la patinoire de la Commune d'Aire-la-Ville.
- Modification du règlement relatif aux espaces publics de la Commune d'Aire-la-Ville.

Séance du 22 mai 2024

Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Semaine sans écrans.
- Championnat suisse de cyclisme sur route.

Délibérations

- Approbation des comptes 2023.
- Implantation de bornes à recharge pour véhicules électriques.

Bureau du Conseil municipal

- Élection des membres pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

Motion

- Baisse du centime additionnel pour le budget 2025.

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Séance du 26 juin 2024

Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Cité de l'énergie : la Commune d'Aire-la-Ville s'est vue renouveler son label.

Délibérations

- Fondation communale pour des logements les Chouettes : approbation des comptes 2023.
- Fondation communale pour le chauffage : approbation des comptes 2023.
- Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville : approbation des comptes 2023.
- Adhésion de la Commune de Confignon à l'organisation régionale de la protection civile de la Champagne (ORPC).

Motion

- Abaissons maintenant la valeur locative sous le couloir du bruit.

Séance du 2 octobre 2024

Plan directeur communal (PDCom)

- Présentation de la mise à jour partielle, guide communal de la zone 5.

Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- SIG-éco21 : séance d'information publique relative à la nouvelle législation en vigueur de l'énergie.
- tpg – ligne 83 : nouvelle ligne mise en place entre Viry et Vernier.

Motion

- Pérennisons ensemble le patrimoine communal d'Aire-la-Ville.

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Séance du 25 novembre 2024

Communications de la Présidente du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Concours fleuri : première place des communes de moins de 1'200 habitants.

Délibération

- Modification des statuts de l'organisation régionale de la protection civile de la Champagne (ORPC).

Budget 2025

- Étude.

Séance du 11 décembre 2024

Délibérations

- Approbation du budget de fonctionnement 2025.
- Approbation de l'amortissement complémentaire en 2024 sur le crédit de la zone 30, rue du Vieux-Four.
- Approbation de l'amortissement complémentaire en 2024 sur le crédit de la crèche d'Aire-la-Ville.
- Investissement concernant la réfection du revêtement et de la bordure de la patinoire inline.



Autorités communales / Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Conseil municipal

M. Bertrand Fumeaux a remis sa démission du Conseil municipal pour le 31 janvier. M. Fumeaux était une personne discrète, montrant un grand intérêt pour les sujets abordés et n'hésitant pas à intervenir de manière constructive et combative tout en acceptant la décision finale. Il a su accomplir toutes les tâches qui lui étaient confiées avec cœur.

M. Didier Henriod a eu la tâche de lui succéder.

Autorités

2024 a été la dernière année de la législature 2020-2025 et du début de la campagne pour la législature 2025-2030 avec le dépôt des listes électorales.

Exécutif

Chacun des membres prend toujours très à cœur sa mission et fournit un investissement à 100 % dans ses dicastères respectifs. C'est un travail passionnant qui demande un engagement important.

Le travail d'un magistrat, plus particulièrement dans une petite commune, est très varié et nécessite d'avoir plusieurs cordes à son arc. En effet, il assume plusieurs casquettes. Il doit être force de propositions, gérer les finances de ses dicastères, être à l'écoute de la population et de ses besoins, traiter – avec l'aide du personnel communal – de nombreux dossiers dont les thématiques nécessitent de développer de multiples compétences.

Travailler au sein d'un Exécutif demande une grande disponibilité et représente un défi pour trouver des solutions et répondre à toutes les sollicitations tant des membres du Conseil municipal que de la population et des instances cantonales et fédérales.

Œuvrer dans l'intérêt de la Commune et de ses administrés est l'objectif principal des élus.

Services généraux

→ Communication

Le bulletin d'information communal, édité trimestriellement, fait dorénavant partie de la communication régulière de proximité, permettant d'informer les habitantes et habitants toutes générations confondues, des actualités de la Mairie (décisions, informations, travaux, etc.), mais permet également un relai d'information et de visibilité des associations communales.

Il est complémentaire aux informations mises à jour régulièrement sur le site internet communal.



Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Services généraux

→ Ressources humaines

Le personnel communal travaille au quotidien pour assurer, entre autres, les prestations à la population, l'entretien de la commune et la gestion opérationnelle des décisions du Conseil municipal et de l'Exécutif.

Toutes ces tâches sont effectuées avec rigueur et qualité. Une équipe est composée de personnes venant d'horizons différents, avec des compétences complémentaires mises au service de la communauté.

Le secrétariat général peut s'appuyer sur Mmes Isabelle Boscardin (secrétaire-comptable), Jennifer Delafontaine (secrétaire), Claudia Nicod (archiviste) et Claire Sneider (secrétaire générale), qui effectuent avec rigueur toutes les tâches administratives.

Pour l'équipe technique, la Commune peut compter sur l'engagement et le professionnalisme, dans leurs domaines respectifs, des quatre collaborateurs : Mme Claudia Lopes Pereira (en charge du restaurant scolaire et de l'entretien de la crèche), de MM. Arthur Schneider (responsable des bâtiments), Alexandre Masset (responsable des espaces extérieurs) et Paulo Lopes de Menezes (en charge de l'entretien des bâtiments).

L'effectif du personnel communal se compose comme suit :

Secrétaire générale	100 %
Secrétaire	60 %
Secrétaire-comptable	50 %
Archiviste	10-30 %
Responsable des bâtiments	100 %
Responsable des espaces extérieurs	80 %
Employé polyvalent	100 %
Employée polyvalente	69 %

→ Mérites communaux 2024

Cette année, de nombreuses candidatures sont parvenues et une fois n'est pas coutume, le jury a décidé d'attribuer 5 mérites pour des performances diverses, toutes aussi remarquables et touchantes les unes que les autres :

- M. Arthur Lanier :
mérite pour une action humanitaire (périple à vélo de Genève jusqu'en Ligurie. Les fonds collectés ont été reversés à une association).
- Mme Clémence Roch :
mérite sportif (cavalière de saut d'obstacles)
- Mme Morgane Mazuay :
mérite sportif (voile – Nacra 15)
- Mme Marie Mazuay :
mérite sportif (voile – Nacra 17)
- M. Gérald Meylan :
mérite pour services rendus à la collectivité (ancien magistrat communal, sapeur-pompier volontaire, Président fondateur du tennis club, 1^{er} Président de la Fondation communale pour des logements les Chouettes et 1^{er} Chef intercommunal de l'organisation protection civile Champagne notamment).



Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Immeubles du patrimoine administratif (PA)

La plus grande partie du montant de cette rubrique a été affectée pour la mise à jour partielle du plan directeur communal (PDCom) et la mise en conformité de la zone 5 à la Colline aux Oiseaux dans notre PDCom (guide communal de la zone 5).

→ Entretien

Voici quelques travaux qui ont été effectués :

Bâtiment de la Mairie :

- Pose de deux vélux dans les combles

Ancienne Mairie :

- Évacuation de la citerne à mazout, découpe d'une partie d'un mur pour la création d'un local dans les sous-sols
- Peinture du sous-sol

Buvette de la zone sportive :

- Rafraîchissement et nouvel aménagement
- Pose et remplacement des serrures antipanique

Crèche d'Aire-la-Ville :

- Mise à jour de la fibre optique afin de relier le bâtiment au service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG)
- Entretien des fenêtres et des encadrements, ainsi que la pose de caches oiseaux

Mobilier urbain

- Réfection de bancs publics

Canalisation

- Réparation d'une conduite d'eau suite à l'inondation survenue en juin 2023 à la rue du Vieux-Four

Patinoire inline

- Remplacement des filets de protection
- Réfection du chalet de chronométrage

Espaces extérieurs

- Remplacement des poutres de bois usées délimitant les terrains de pétanque extérieurs
- Remplacement des cordages du dôme d'escalade du préau de l'école



Immeubles du patrimoine financier (PF)

→ Rue du Vieux-Four 64

La Commune a déposé une requête en autorisation de construire afin de créer, dans l'ancienne écurie, un local pour un salon de coiffure.

À la suite de plusieurs demandes complémentaires, le département a donné son accord. La Commune a pu s'appuyer sur M. Yves Habegger, architecte, mandaté pour ce travail.

Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

État civil

ÉVÈNEMENTS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	2024
Naissances dans la commune	0
Décès dans la commune	1
Mariages célébrés à Aire-la-Ville	2
Formalité en vue d'un mariage, fiancé-e-s domicilié-e-s à Aire-la-Ville	5
Autorisations de mariage délivrées	2
Certificats de capacité matrimoniale délivrés	1
Légalisations documents (formalités mariages)	1
Séjours illégaux (formalités mariages)	0
Formalité en vue de l'enregistrement d'un partenariat	0
Reconnaisances en paternité	1
Déclarations de nom	1
Enregistrement d'un partenariat cantonal	0
Naturalisations confirmées (dossiers / nombre de personne)	10 / 11
Actes d'état civil délivrés	60
Mandats pour cause d'incapacité	0
Procédures en vue d'une naturalisation : demande d'actes (dossiers / nombre de personne)	3 / 5

Note Ces informations sont transmises par l'arrondissement de l'État civil de Bernex et ne concernent pas les naissances à la maternité.

Ordre et sécurité publics, défense

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

La création du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny (GISPAC) a permis la fusion des deux compagnies de sapeurs-pompiers volontaires des communes d'Aire-la-Ville et de Cartigny. Le capitaine Gregory Baeriswyl assure le commandement de la compagnie 202.

Cette première année, à la fin de laquelle les comptes ont été validés avec un bénéfice de CHF 33'689.60, a également permis à trois sous-officiers de suivre et de réussir la formation d'officier. Ils pourront ainsi soutenir le commandant dans toutes les tâches assumées par l'État-Major.

L'effectif au 31 décembre 2024 est de 41 sapeurs dont 4 femmes, soit :

16

2 officiers

4 sous-officiers supérieurs

9 sous-officiers, 24 sapeurs

2 aspirants

En 2024, il y a également eu :

- quatre départs, un départ à la retraite et trois démissions ;
- deux arrivées, une nomination et un transfert.

À noter encore quelques points intéressants sur la vie de la compagnie :

Les sapeurs ont cumulé 392 heures de formation au sein du Groupement Service Incendie et Secours de Genève (GSIS) à Richelien sur près de 70 soirées ou journées, ainsi que 864 heures d'exercices en interne.

La compagnie 202 a participé à la sécurité du Tour de Romandie cycliste, a organisé le tournoi inter des porteurs d'appareils respiratoires de la Champagne et a renouvelé le certificat BLS-AED pour les gestes de premiers secours.



Ordre et sécurité publics, défense

APERÇU DE L'ANNÉE 2024



Au niveau des interventions, les sapeurs-pompiers ont assuré onze interventions, seuls ou en appui du GSIS, pour des inondations, des déblaiements de branches et d'arbres et des incendies. 109 heures en intervention ont été cumulées auxquelles nous pouvons ajouter une aide à la Commune de Bardonnex la nuit du 9 au 10 juin, sévèrement touchée par des inondations. Treize sapeurs-pompiers se sont portés volontaires et un binôme est allé aider Satigny pour l'incendie de Serbeco le 1^{er} août 2024.

Concernant les chefs d'intervention, sept chefs d'intervention se relayent et dirigent le service de piquet toute l'année, à toute heure du jour ou de la nuit. Ils sont aidés par ceux d'Avully qui couvrent aussi nos deux communes.

Il faut également signaler que les sapeurs-pompiers encadrent le cortège du Feuillu de Cartigny, celui de l'Escalade à Aire-la-Ville, les feux du 1^{er} août et assurent la garde de différentes manifestations communales et privées.

D'autre part, un aménagement important a été réalisé dans le local d'Aire-la-Ville par des sapeurs-pompiers (délimitation du vestiaire, création d'une mezzanine ainsi que d'un espace d'entretien des appareils respiratoires).

Il est à souligner que le travail est effectué dans un esprit de camaraderie, de sérieux et de bonne humeur. La compagnie 202 est prête à rendre service à la collectivité sur son temps libre en 2025 et à tout mettre en œuvre pour finaliser son organisation.

Toutes les sapeuses et tous les sapeurs fournissent un précieux engagement, notamment leur commandant Gregory Baeriswyl. De plus, la gestion administrative du GISPAC est assurée par le secrétariat général de la Commune d'Aire-la-Ville.

SIS

Dans les missions qui leur sont propres, les pompiers professionnels du Service d'incendie et de secours (SIS) sont intervenus trente-quatre fois sur le territoire communal, dont cinq fois en ambulance.

Surveillance

→ Police municipale

La collaboration constructive que l'Exécutif communal et la police municipale de Bernex entretiennent au travers d'une convention continue de porter ses fruits.

Ce partenariat est basé sur les trois axes que sont la prévention, la dissuasion et la répression. Cette dernière n'étant appliquée qu'en dernier ressort.

En 2024 et à la suite de la mise en place d'un horodateur sur le parking du cimetière, le mandat a été augmenté pour inclure notamment la surveillance du stationnement sur tout le territoire communal ainsi que la notification de commandements de payer.

Les agents de police municipale ainsi que la brigade du stationnement assurent, depuis juillet 2024, une présence hebdomadaire de 2 x 4 heures. Ils ont mené, comme chaque année, des actions de sécurité routière lors des rentrées scolaires.

La tranquillité prévaut dans la commune où aucun événement majeur n'a été recensé.

→ Espaces publics

Depuis 2021, un mandat a été confié à la société de surveillance Securitas afin d'assurer la tranquillité nocturne des habitants du centre de la commune notamment, et prévenir les incivilités.

Des rondes pédestres sont effectuées dans le périmètre comprenant la zone sportive, la salle polyvalente, le parking du cimetière, l'école, la mairie et la crèche.

Ordre et sécurité publics, défense

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Protection civile

→ Confinon – intégration dans l'ORPC

Un travail important a été effectué en vue de l'intégration de la Commune de Confinon dans l'ORPC Champagne : réalisation d'un travail administratif sur la modification des statuts ainsi que sur le texte des délibérations pour chaque Commune membre. Il a fallu également entamer les premières implications sur la remise en état de l'abri public de l'école Steiner.

→ Cours (répétition, intervention et catastrophe)

L'année 2024 fut intense en cours de répétition, en interventions au profit de la collectivité et en catastrophes. Le capitaine De Carli a imaginé et géré le cours des Forces Rapidement Engageables (FoRE), avec un exercice ambitieux sur le terrain d'exercice d'Epeisses, en partenariat avec une autre ORPC, un corps de sapeurs-pompiers volontaires et une équipe d'ambulanciers. Tous les thèmes de la protection civile ont été abordés avec le renfort des partenaires, susceptibles d'intervenir lors d'un cas réel. Cet exercice a démontré que les années Covid ont eu un impact sur la formation des équipes. C'est avec ces points d'amélioration que les exercices de 2025 ont été mis sur pied.



Les interventions en faveur de la collectivité (IFC) furent également intenses, avec le championnat suisse de vélo qui s'est tenu à Aire-la-Ville (parcours dans la Champagne). Cette IFC a été effectuée en collaboration avec l'ORPC Meyrin Mandement. Cette manifestation de trois jours a nécessité 35 miliciens pour chacune des ORPC.

→ Inondations

2024 a été une année de grandes inondations.

Le 9 juin, l'ORPC Champagne est appelée par le commandant du SIS, afin d'apporter son soutien sur le territoire de Plan-les-Ouates en faisant de la circulation et de l'éclairage de sinistre. Cette intervention a duré toute la nuit, et les vingt miliciens ont été libérés aux alentours de 11 h.

Le 29 juin, réception d'une alerte pour une intempérie d'une rare intensité qui aurait dû toucher Genève. Le commandant a été informé par l'OCPPAM et une mise en préalarme a été nécessaire.

Cependant, la catastrophe annoncée s'est décalée, et a fini par toucher le Valais. Quelques jours après, l'OCPPAM et les organisations de protection civile ont été sollicités pour apporter de l'aide aux sinistrés du Valais.

Du 4 au 12 juillet, douze miliciens de l'ORPC Champagne se sont déplacés avec les équipements à Chippis et Sierre. La dernière fois que des miliciens de Genève sont intervenus dans un autre canton pour une catastrophe remonte à 2005.

→ Points de rencontre d'urgence (PRU)

Les informations sur les PRU, par l'intermédiaire de l'OCPPAM, se sont faites attendre.

C'est seulement le 12 décembre 2024 que le centre d'analyse des risques a informé les Communes qu'elles pourront déclencher les PRU, et ceci sans attendre les instructions du canton.



Ordre et sécurité publics, défense

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Protection civile

→ Effectifs / départs, arrivées, nominations et formation

Libération de personnel au 31.12.2024	22 personnes
Arrivée de personnel en 2024	9 personnes
Effectif au 31.12.2024	149 personnes
Volontaires 2024	0 personnes
Formations (OFPP, OCPPAM)	1 Officier Appui 1 Officier Logistique 2 sous-officiers Appui

→ Cours, IFC, CATA

CR = cours répétition

IFC = intervention faveur collectivité

CATA = catastrophe

DÉSIGNATION	DATES	DURÉE (JOURS)	JOURS TOTAL MILICIENS
CR Essai Sirènes + assistance + log	07 - 09.02.2024	3	113
CR Appui + AiC	19 - 22.03.2024	4	184
CR sécurité aux aînés	27.03.2024	1	3
CR Log + Assistance	29 - 31.05.2024	3	58
CR FoRE	26 - 27.09.2024	2	135
CR PRU – PBC	27 - 29.11.2024	3	72
Séances État-Major	2024	4.5	30
CR Total			595
IFC Championnat Suisse cyclisme	20 - 23.06.2024	4	110
IFC Total			110
CATA intempéries Plan-les-Ouates	09 - 10.06.2024	2	38
CATA Aide au Valais AQUA 24	03 - 12.07.2024	10	72
CATA Total			110
TOTAL jours			815

Formation

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Scolarité obligatoire

→ École

À la rentrée scolaire 2024-2025, l'école d'Aire-la-Ville a accueilli 93 élèves, âgés de 4 à 12 ans, répartis dans cinq classes de la 1P à la 8P.

Sept enseignantes, trois maîtres et maîtresses de disciplines artistiques et sportives, une infirmière scolaire, une éducatrice et une enseignante spécialisée ont encadré et accompagné les élèves tout au long de l'année scolaire.

→ Déplacements : cours de piscine, sorties culturelles ou pédagogiques

Les cours de piscine ont eu lieu à l'automne 2023 pour la précédente année scolaire et au printemps 2025 pour l'année scolaire 2024-2025, aucun trajet n'a dès lors été organisé en 2024 pour se rendre à la piscine de Bernex. À noter que depuis 2023, la Commune de Bernex met gracieusement à disposition le bassin de natation pour nos élèves.

Pour les sorties, autres que décrites au point ci-après, la Commune finance également des transports, sur présentation d'un projet culturel ou pédagogique de l'équipe enseignante. En 2024, des classes ont ainsi pu se rendre au Grand Théâtre et au théâtre Am Stram Gram.

→ Courses d'école et camps

Concernant les camps et les sorties scolaires, et suite à la nouvelle répartition des charges entre les Communes et le Canton, les Communes prennent en charge la participation financière des parents depuis 2022, qui dorénavant doivent payer uniquement des éventuels frais de repas. Dès lors, un montant plus conséquent a dû être pris en charge par la Commune, à savoir : CHF 21.- / jour pour les courses d'école et CHF 40.- / jour pour les camps (soit en principe CHF 200.- pour cinq jours).

→ Fête des promotions

Des décorations conjointes mises en place par l'APEALV et la Commune ont participé à créer une ambiance de fin d'année scolaire festive, joyeuse et colorée pour cette édition 2024. Tous les stands, y compris la buvette, ont pu être installés en extérieur pour plus de convivialité.

Nous remercions vivement l'Amicale des sapeurs-pompiers pour ses burgers et la buvette ; l'APEALV pour ses chouettes décors et les barbes-à-papa ; les Cartiminois pour leurs délicieux desserts ; Pierrot le clown, accompagné de son accordéoniste, pour ses blagues et les ballons sculptés ; Maureen pour ses magnifiques maquillages ; Château Rigolo pour les châteaux gonflables ; Mme HUTIN pour son excellente cuisine thai ; Jean-Charles pour ses poulets et sans qui nous ne pourrions pas avoir de frites ; le BUPP pour la disco ; et bien sûr la trentaine de jeunes qui a œuvré tant aux animations – surveillance des châteaux gonflables et disco – qu'aux installations, rangements, nettoyages des lieux et de la vaisselle réutilisable.

Lors de la partie officielle, et après un superbe spectacle présenté par les élèves, les dix-neuf élèves de 8P, terminant leur scolarité primaire, ont été félicités personnellement par l'Exécutif qui leur a remis à chacune et chacun un bon cadeau à faire valoir dans une librairie.



Formation

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Scolarité obligatoire



→ Autres activités

La Commune propose aussi des activités ou soutient des activités proposées aux élèves sur temps scolaire, parascolaire ou de loisirs. En 2024, ce sont les projets menés par l'association des parents d'élèves qui ont été soutenus financièrement : la semaine sans écrans avec l'animation 1001 roues, la location de matériel pour la roller disco et également la chasse aux œufs.

Durant l'année scolaire 2023-2024, les élèves et les enseignantes de l'école d'Aire-la-Ville ont travaillé sur le thème du bien-vivre ensemble et la mise en place de projets collectifs. Des discussions et réflexions ont eu lieu au sein du conseil de chaque classe : là, les élèves sont réunis et peuvent échanger dans un cadre défini permettant la prise de parole de chacune et chacun. Puis, chaque classe est représentée par sa ou son délégué-e qui se réunissent régulièrement au Conseil d'école. De ces échanges lors de ces différents conseils, est alors apparu un projet commun : « redonner vie et couleurs au muret qui sépare le préau du terrain de football ». Les élèves ont réalisé la démarche complète du projet : de sa conception à sa réalisation. Pour se faire, l'écriture d'un courrier adressé à la Mairie ainsi que la rencontre avec les Autorités communales ont été réalisées. L'Exécutif, enthousiaste par cette démarche, a préavisé favorablement ce projet et a soutenu l'école pour la réalisation de cette fresque. C'est ainsi qu'au mois de juin, durant deux semaines et en fonction de la météo, les élèves et leurs enseignantes ont pu peindre le mur selon le projet qu'ils avaient défini quelques mois plus tôt.



→ Prix postobligatoires

Pour clore l'année scolaire 2023-2024 et durant l'été, la Commune d'Aire-la-Ville a attribué des prix à deux jeunes domiciliés sur le territoire communal ayant obtenu avec excellence leur titre de fin de scolarité obligatoire (moyenne générale supérieure à la note de 5) :

- un étudiant pour son CFC de polymécanicien ;
- un étudiant pour son CFC de boulanger-pâtissier-confiseur.

→ Parascolaire / restaurant scolaire

L'encadrement des activités parascolaires est géré par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), regroupant 40 des 45 communes genevoises.

Conformément aux statuts du GIAP, la répartition financière est définie selon les critères pondérés du nombre d'enfants accueillis (75 %) et celui de la population (25 %). À la rentrée 2024, le nombre d'enfants inscrits était de 83, respectivement en moyenne 57 à midi et 33 le soir.

Le restaurant scolaire, géré entièrement par la Commune, a permis de servir durant toute l'année 2024 près de 6'400 repas.

Culture et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Encouragement à la culture

Plusieurs événements culturels et festifs ont eu lieu sur notre territoire communal, organisés ou soutenus par la Commune, ainsi qu'avec différents partenaires :

- **15 février**
Festival Antigél
Église d'Aire-la-Ville
- **15 au 24 mars**
Exposition de peintures
Jean-Michel Nicod
- **31 mai au 14 juin**
Exposition de photographies
Susan Brown
- **4 au 20 octobre**
Exposition de photographies
« les échos de la nature »
Zeynep Rozaletti-Türmen
- **16 novembre**
Concert « perles de l'Est »
Yves Moulin, accordéoniste
Église d'Aire-la-Ville



Culture et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Encouragement à la culture

- **10 décembre**
Fenêtre de l'Avent de la Mairie
Illumination de la fenêtre de la Mairie inscrite dans le projet des fenêtres de l'Avent organisé par l'association l'Aire-de-Rien, moment convivial agrémenté de vin et jus de pommes chaud, mandarines, panettone et chocolats offerts aux personnes présentes.
- **13 décembre**
Fête de l'Escalade
Cortège aux flambeaux avec un nouveau parcours, jeux en bois originaux créés par l'Association des parents d'élèves d'Aire-la-Ville (APEALV), soupe aux légumes, vin chaud, hot-dogs, raclette avec les Racletous, marmite en chocolat, défilé de déguisement et... la Mère Royaume, fidèle à son poste !
- **15 décembre**
Concert du Chœur d'hommes de Cartigny
Église d'Aire-la-Ville



23



Culture et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Bibliobus

Le bibliobus vient à Aire-la-Ville un mardi par mois, de 9 h 30 à 12 h (réservé aux classes de 10 h à 11 h 30) à proximité du préau de l'école, permettant d'emprunter gratuitement jusqu'à

vingt documents et dix magazines – bandes dessinées, romans, albums illustrés, films, documentaires, livres pour adultes, enfants et adolescents – pour une période de 28 jours.

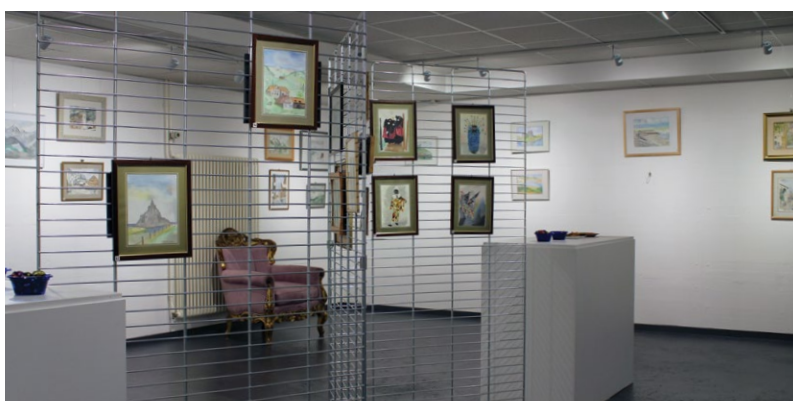
	2022	2023	2024	ÉCART
Prêts adulte	61	58	106	82.8 %
Prêts jeunesse	1'983	1'312	1669	27.2 %
Total prêts	2'044	1'370	1775	29.6 %
Inscriptions adulte	5	0	0	– 100,0 %
Inscriptions jeunesse	2	0	0	0,0 %
Inscriptions collectivités	0	1	1	0,0 %
Total inscriptions	7	1	1	– 50,0 %
Nombre de tournées	12	12	12	0,0 %
Moyenne prêts / tournée	170,3	114,2	147,9	29,6 %
Fréquentation	670	612	639	4,4 %
Nombre de personnes / tournée	55,8	51,0	53,3	4,4 %
Accueil de groupes	25	27	33	8,0 %
Nombre d'accompagnants	26	30	34	13,3 %
Nombre de participants	470	490	551	12,4 %

Culture et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

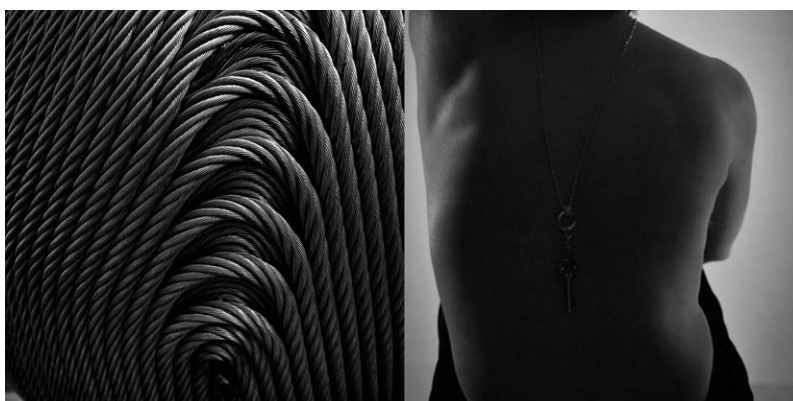
Local d'exposition — L'Abri – Espace culturel éphémère

Les trois expositions organisées en 2024 dans le nouveau local dédié, inauguré fin 2023, ont permis la découverte de talentueuses et talentueux artistes.



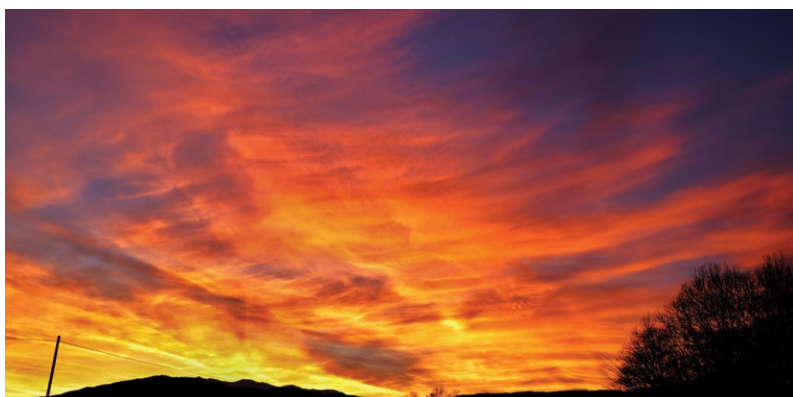
→ **15 au 24 mars**

Exposition de peintures
Jean-Michel Nicod



→ **31 mai au 14 juin**

Exposition de photos
Susan Brown



→ **4 au 20 octobre**

Exposition de photographies
« les échos de la nature »
Zeynep Rovalletti-Türmen

Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Sport

L'offre pour la pratique du sport à Aire-la-Ville s'est étoffée, avec l'arrivée d'un créneau pour le Basketball.

Vous retrouverez toutes les associations communales ainsi que les horaires des cours et activités proposés à Aire-la-Ville sur le site internet communal. Nous pouvons nous réjouir que tous les soirs de la semaine, ainsi que le weekend sur la patinoire inline, des cours soient proposés aux jeunes et moins jeunes.

Sans oublier le Tennis Club qui accueille avec enthousiasme toutes nouvelles inscriptions.



→ Sorties à la neige

Deux magnifiques journées ont permis à de nombreuses Aériennes et Aériens de profiter du beau temps et de la neige en quantité. En fin de journée, randonneurs et skieurs se sont retrouvés autour d'un verre de l'amitié pour clore ces moments de partage.

- 20 janvier 2024, 24 Aériennes et Aériens ont pris le départ pour la station des Contamines-Montjoie.
- 10 février 2024, 31 Aériennes et Aériens ont pris le départ pour la station des Gets.



→ Entretien des terrains de sport

Comme chaque année, l'entretien du terrain de football a été réalisé dans les règles, ainsi que celui des terrains de tennis.

Au niveau de la patinoire inline, les filets de sécurité ont été changés, le chalet de chronométrage rénové et les plexiglass qui entourent les bancs des joueurs ont été peints d'une peinture protégeant de la chaleur.

Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Loisirs

→ Animations pour les Aîné-e-s

Le programme des seniors, toujours apprécié, a débuté par le traditionnel et très attendu repas-loto au mois d'avril.

Fin mai, les jubilaires ont été dignement fêtés autour d'un excellent repas préparé par Scott Jenny (Jenny Traiteur).

Le 12 septembre, une soixantaine de seniors, année olympique oblige, s'est rendue au Musée Olympique de Lausanne. Après cette visite appréciée, les aînés ont pu partager un repas sur les quais de Pully.

Une visite au salon des Automnales a également été proposée et, pour terminer l'année en beauté, les aînés ont pris part au succulent repas de Noël, préparé par le chef Stéphane Taffonneau (Café du Levant) et animé par les chanteurs Nat & Yann qui ont ambiancé ce bel après-midi.



→ Fête du 1^{er} août

Une nouvelle organisation a été mise en place à la satisfaction de tous :

- l'installation de la buvette, sous une tente, dans le préau de l'école ;
- les raclettes, les saucisses ainsi que la cuisine se servent également à l'extérieur ;
- un verre de bienvenue a été offert par la Commune ;
- la soirée a été animée par deux orchestres.

Nous avons constaté avec beaucoup de plaisir que ces nouveautés ont rassemblé plus de monde que les années précédentes.

Mme Anne Hiltbold, Conseillère d'État, nous a fait l'honneur de sa présence et a prononcé un discours de circonstance.

→ Subventions colonies de vacances

Les associations membres du *Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse* (GLAJ-GE), proposant des camps, journées aérées ou colonies de vacances pour les enfants, ont été soutenues financièrement en 2024 pour plus de 200 journées à raison de CHF 15.- / jour / enfant domicilié à Aire-la-Ville.

Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Aide Sociale

→ Cap Emploi

Les jeunes d'Aire-la-Ville, en rupture de formation ou en recherche d'emploi / apprentissage, peuvent bénéficier des prestations de Cap Emploi / OSEO, structure intercommunale de la Champagne située à Bernex.

- En 2024, cinq jeunes de notre commune – dont deux nouveaux dossiers – ont pu être accompagnés par les conseillères en insertion de ce lieu d'accueil, leur offrant ainsi un accompagnement dans leur projet professionnel à travers un ensemble de prestations destinées à favoriser leur entrée dans le monde du travail ou en formation.
- En 2024, il est constaté une baisse des jeunes de moins de 18 ans (conséquence positive de FO18) et une nette phase de transition difficile pour les 19-20 ans. Enfin, une attention particulière est apportée aux 21-22 ans qui ont un profil confronté aux réalités du marché de l'emploi. Chez les jeunes, ce sont majoritairement des hommes qui s'adressent à cette permanence (61 %).



→ Permanence Emploi Adultes

Depuis janvier 2023, la Permanence emploi adultes, proposée par OSEO Genève (initialement réservée aux Bernésiens) s'est élargie aux habitants des communes d'Aire-la-Ville, d'Avusy, de Cartigny, de Chancy, de Confignon et de Soral.

- Cette prestation permet aux personnes en recherche d'emploi un accompagnement dans leur projet professionnel. Une permanence est proposée, deux demi-journées par semaine.
- En 2024, 77 personnes ont reçu un soutien via cette permanence. Il y a un

accroissement des accompagnements 31-40 ans. Les femmes sont majoritaires (61 %), souvent en postes précaires et non qualifiés, avec une présence marquée des 45-55 ans éloignées du marché du travail.

→ Permanences désendettement

En 2024, la Commune d'Aire-la-Ville, avec les Communes de la Champagne, de Bernex et de Confignon, s'est mobilisée pour lutter contre le surendettement en partenariat avec la Fondation genevoise de Désendettement (FgD).

Une convention de collaboration a été signée le 23 avril 2024, permettant aux services sociaux communaux de Bernex et de Confignon, ainsi qu'au Centre d'action sociale (CAS) de bénéficier de l'aide et de l'expertise des professionnel-le-s de la FgD dans le traitement des dossiers de surendettement.

Des permanences mensuelles sont organisées depuis septembre 2024 par la FgD dans les locaux du CAS, situés en face de la mairie de Bernex. Cette nouvelle prestation a pour objectif de soutenir et conseiller les personnes endettées, spécifiquement les jeunes majeurs et les primo-endettés. Des chiffres récents montrent que près de 80 % des personnes endettées ont contracté leurs dettes avant l'âge de 25 ans, principalement en raison du non-paiement des primes maladie, des frais médicaux, des impôts ou de la taxe militaire.

L'objectif des permanences de la FgD est de prendre en charge ces situations au plus tôt afin d'aider les personnes concernées à reprendre le contrôle de leur vie, car l'endettement constitue un obstacle majeur à l'accès au logement, à l'emploi et affecte la santé.



Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Aide Sociale

→ CAS – Centre d'action sociale de l'Hospice général

Considérant qu'un service public se doit d'être accessible à toutes et tous, notre Commune a relayé la campagne « L'aide sociale est un droit » qui s'inscrit dans la lutte contre le non-recours, un élément figurant dans la mission de prévention de l'Hospice général et dans la nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

De nombreuses études montrent que près d'un tiers des personnes qui pourraient avoir droit à une aide sociale ne la sollicite pas, un phénomène que plusieurs pays européens et à l'échelle suisse, d'autres cantons tentent de contrer.

Les raisons de ce non-recours sont multiples : manque d'informations, phobie administrative, sentiment de honte, etc. Une prise en charge précoce avec un accompagnement social adapté permet d'éviter qu'un problème non résolu en amène un autre et qu'une situation ne se détériore avec le temps.

Dans le canton de Genève, l'aide sociale dépend du Canton. Sa gestion est confiée à l'Hospice général. Elle vise à plusieurs objectifs, notamment informer, orienter et conseiller la population. Son principal cadre légal est la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle et son règlement d'exécution.

Le CAS de Bernex couvre les communes de la Champagne : Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Confignon, Laconnex et Soral. En 2024, des permanences sociales « décentralisées » dans ces communes ont été proposées pour la deuxième année consécutive pour leurs habitantes et habitants, en complément de l'accueil proposé au siège du CAS situé à Bernex. Vingt-six personnes ont pu être ainsi soutenues en rapport avec leur situation sociale.

→ Permanence sociale Pro Senectute

Les permanences mobiles de la consultation sociale proposées par Pro Senectute pour les 60+ se sont poursuivies en 2024 et ont permis à 72 seniors domiciliés sur les communes d'Aire-la-Ville, Cartigny, Avully, Avusy, Chancy, Laconnex, Soral, et Russin un suivi de leur situation personnelle. Ce service est financé par les Communes partenaires et est gratuit pour les bénéficiaires.

Les permanences peuvent également se tenir au domicile de la personne ou à travers un échange téléphonique. Des informations, conseils et soutiens dans les domaines de la santé, des assurances sociales, de l'aide à domicile ou encore de l'entrée en EMS sont délivrées avec bienveillance et respect.

Les assistantes sociales et assistants sociaux assurent un accompagnement social des seniors et de leurs proches gratuitement et en toute confidentialité, dans le cadre d'une relation d'aide basée sur l'écoute, le respect, la confiance et la dignité.

29



Hospice général



Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Actions d'entraide à l'étranger

Dans le cadre de la coopération au développement et de la solidarité internationale, Aire-la-Ville soutient les activités d'associations œuvrant dans des pays différents.

La Commune soutient depuis plusieurs années les mêmes associations qui ont un lien particulier avec Aire-la-Ville.

En 2024, faute d'un dossier circonstancié, l'association « les amis du Tibet » n'a pas été soutenue. Nous avons dès lors choisi de soutenir un projet au Pérou, Yupi Verde, à travers la Fédération genevoise de coopération (FGC).

Les trois autres projets de développement au Burkina Faso, à Haïti et au Cameroun, dont les responsables nous relatent avec régularité et sérieux le suivi de leurs projets, continuent à recevoir le soutien financier de notre Commune pour moins de 0.4 % du budget communal.

→ **Pérou**
Bio-potagers
Yupi Verde



Le contexte économique difficile pousse les familles d'agriculteurs du Bassin de Lurín (Pérou) à prioriser les gains immédiats sur la durabilité environnementale. Cependant, la santé de leurs enfants est une priorité majeure et les rend plus réceptives à l'agriculture saine.

Le projet vise à créer des bio-potagers dans cinq écoles pour sensibiliser les enfants, les jeunes, les familles agricultrices et la communauté éducative à la protection de l'environnement et à l'adoption de pratiques agricoles durables.

→ **Haïti**
Soutien agriculteurs
Association Kombit



L'Association Kombit, membre de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC), est présente en Haïti depuis 1987 pour soutenir des agriculteurs dans leur activité. Elle s'est créée en appui au Groupe de recherche et d'appui au milieu rural (GRAMIR). Ces agriculteurs se sont constitués en groupements afin d'améliorer leur organisation puis en réseaux : les producteurs agricoles de la Grand'Anse (ROPAGA) et les producteurs agricoles des Nippes (ROPANIP). Suite au séisme de 2010, avec l'appui du GRAMIR, ils ont défini et développé des projets de réhabilitation agricole et de réinsertion économique en faveur des populations déplacées. Ils sont devenus des partenaires directs de Kombit.

Il faut souligner, comme en 2023, que les intempéries et problèmes politiques bouleversent régulièrement le peu de stabilité obtenue avec persévérance. Le développement du monde rural est nommé comme une priorité du gouvernement haïtien qui n'en donne cependant toujours pas les moyens aux acteurs concernés. À cela, s'ajoute une centralisation d'un maximum de services à la capitale et, dans le milieu rural, un faible taux de formation ou de scolarisation.

→ **Burkina Faso**
École de formation à Pô
Association des Communes
de la Champagne



Ce centre de formation a accueilli environ cent cinquante élèves âgés de 13 à 25 ans et comporte une section d'enseignement général et une section d'enseignement technique (construction métallique et couture). Depuis 2018, un centre de formation en agriculture biologique a été ouvert. En 2024, il a été décidé d'orienter le plus possible de jeunes en section technique afin de leur offrir une meilleure chance de trouver un emploi au terme de leur scolarité au centre.

Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Actions d'entraide à l'étranger



Cameroun

Centre hospitalier
Association Assamba



L'Association des Amis du Centre Médical de Banock, Assamba, a été créée en 2003 en Suisse afin d'accompagner la création d'un centre médical polyvalent communautaire (CMPC) dans la région de Banock, au Cameroun, pour permettre d'apporter des soins aux populations avoisinantes.

La construction du centre médical s'est effectuée selon les normes de développement durable. En 2010, le centre hospitalier généraliste a été inauguré, suivi en 2013 par l'ouverture d'un deuxième bâtiment, puis en 2016, par la création d'une maternité. En 2024, les travaux de construction de blocs chirurgicaux ont pu débuter.

Cette structure hospitalière est une référence dans le district au regard de la qualité des soins qui y sont prodigués. Des campagnes de dépistage sont également organisées, quatre par an. Près de 30'000 patients ont été accueillis depuis l'ouverture du centre et plus de 1'500 enfants y sont nés.

Aide humanitaire d'urgence

En 2024, l'aide humanitaire d'urgence a été attribuée à trois associations œuvrant sur le terrain, là où les besoins humanitaires le nécessitent : d'innombrables personnes survivent au milieu de crises aiguës et de catastrophes en raison de la crise climatique et des guerres (Unicef, Médecins sans frontières et Caritas Suisse).

Des biens de première nécessité, la reconstruction d'abris temporaires et permanents ou une assistance médicale sont apportés aux populations confrontées à ces graves crises menaçant leur survie.

Protection de la jeunesse – FASE

La Commune d'Aire-la-Ville contribue au dispositif de la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) à travers un soutien aux actions collectives de travail social hors-murs du BUPP (bus unité prévention parcs) de la Champagne et particulièrement au projet de locaux en gestion accompagnée (un local est disponible à Aire-la-Ville).

L'équipe de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) du BUPP maintient une présence sociale dans la région de la Champagne, développe et crée des liens avec des jeunes de la commune, sur notre territoire, mais également lors des ouvertures d'accueil libre au Forum Bernex et aux accueils de midi au cycle du Vuillonex (accueil journée continue). Elle organise également des activités ponctuelles avec et pour les jeunes.

En 2024, l'équipe du BUPP a mis en place avec des partenaires, des ateliers croq'infos destinés aux jeunes de 15 à 25 ans.

- 29 Février 2024 : atelier « Impôts », AFC (administration fiscale cantonale) / BUPP.
- Mai 2024 : atelier « Passage à la majorité » Point Jeunes / BUPP.
- Octobre 2024 : atelier « Bourses d'études », Point Jeunes / BUPP.

La Commune participe également financièrement à la Grève Nautique à Versoix qui propose des activités nautiques gratuites pour les adolescents, l'été, et apporte un soutien financier au Jardin Robinson d'Avully qui accueille enfants et adolescents, par le biais d'une mutualisation financière entre les Communes de la Champagne.



Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Prestations aux familles – Petite enfance 0 / 4 ans

→ Accueil des enfants en âge préscolaire

Avec l'ouverture de la crèche d'Aire-la-Ville au 1^{er} février 2022 et les neuf places dédiées aux enfants domiciliés sur le territoire communal, la Commune a couvert en 2024 un taux d'offre de places d'accueil collectif à prestations élargies de 31 % et place, comme en 2023, la Commune d'Aire-la-Ville en 17^{ème} position en regard des 45 communes genevoises.

Cet accueil est complémentaire à celui proposé par la Garderie de Cartigny, les Cartiminois (trois enfants d'Aire-la-Ville) et par l'Accueil familial de jour de l'association intercommunale Le Couffin (neuf enfants accueillis pour un équivalent plein temps de 3.64 places). Une accueillante familiale aérienne exerce sur les vingt-deux que compte l'association.

→ Crèche d'Aire-la-Ville

Pour sa 3^{ème} année de fonctionnement, nous pouvons saluer le travail de qualité effectué par toute l'équipe éducative. Un changement de direction a eu lieu au printemps 2024 qui a permis de consolider et poursuivre un suivi rigoureux de la gestion de la crèche.

La crèche d'Aire-la-Ville est gérée par la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville. Les Comptes 2024 et le rapport d'activités ont été approuvés à l'unanimité des membres du Conseil de Fondation, dans lequel siègent une représentante de l'Exécutif et deux représentants du Conseil municipal.



**Fondation
pour l'accueil
préscolaire**

Confignon – Aire-la-Ville



Routes

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Entretien des routes

La création de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques était prévue, malheureusement elle a été reportée en 2025 en raison de la planification des SIG. En contrepartie, les coûts du génie civil seront à leur charge.

Le secteur du chemin de la Dronde a été refait à la suite des travaux forestiers. Cette réfection a été cofinancée par le Canton, Forêt Genève et la Commune.

À la suite des intempéries du 10 juin, plusieurs travaux à différents endroits ont été effectués dans l'urgence.

À la fin de l'automne, la dernière étape de l'amélioration de l'éclairage public s'est terminée. Il va en résulter une baisse, non-négligeable, de la consommation d'électricité.



Achat de matériel

Un petit véhicule électrique fonctionnel a été acheté pour les espaces extérieurs.



Stationnement

La Commune a effectué toutes les démarches nécessaires auprès du Canton afin de régulariser le stationnement sur le parking du cimetière. Un horodateur a été installé.

Les signalisations verticales et au sol ont été effectuées, ainsi que la mise en place de ralentisseurs.

Emplacements communaux

Une nouvelle fois, il est important de relever le prix reçu lors du concours des communes fleuries. Cet embellissement a été pensé, réalisé et entretenu par le personnel communal et a valu, à la Commune d'Aire-la-Ville, le 1^{er} prix des communes de moins de 1'200 habitants.

En ce qui concerne les emplacements communaux, de grands travaux ont été entrepris devant la buvette de la zone sportive, afin de rendre cet espace plus convivial. La Commune a reçu de nombreux retours positifs quant à ces investissements, tant de la gérante de la Cabane Thaï que de la clientèle et des usagers de la zone.

- La grave calcaire a été remplacée par un béton drainant.
- Une pergola, avec une toiture et des côtés rétractables, a été installée pour protéger du soleil, du vent et de la pluie.

Transport

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Subventions communales

La Commune d'Aire-la-Ville soutient la mobilité douce, par l'octroi de subventions communales pour l'achat d'un vélo électrique et pour les abonnements annuels des transports publics.

→ Vélo électrique

23 personnes ont bénéficié de cette subvention.

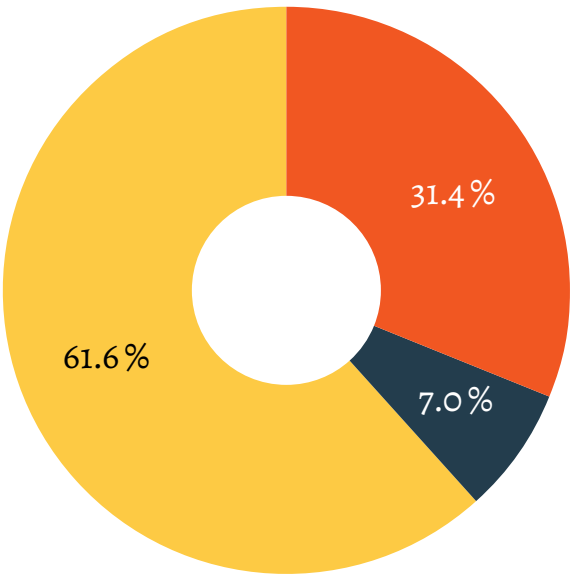
→ tpg-CFF / abonnement annuel

114 juniors, 58 adultes et 13 seniors ont bénéficié de ce soutien. Les Aériennes et Aériens sont toujours nombreux à utiliser le bus comme moyen de transport, notamment les plus jeunes. En 2024, 190 personnes ont bénéficié de la subvention communale pour l'achat d'un abonnement unireso annuel et 3 d'un abonnement général CFF. Le graphique ci-après permet de mieux illustrer la répartition des tranches d'âge.

Il est intéressant de préciser que sur l'ensemble de la population aérienne, 276 personnes ont un abonnement annuel unireso. En effet, certaines personnes peuvent privilégier par exemple une subvention offerte par leur employeur ou tout autre entité.



Subventions tpg	Bénéficiaires
1 Adulte 2024	58
2 Senior 2024	13
3 Junior 2024	114
Total	190



Transport

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Noctambus

La Commune participe également au réseau nocturne tpg. Connu sous l'appellation Noctambus, ce réseau a évolué. Désormais, la plupart des lignes urbaines et régionales des tpg circulent de jour comme de nuit. La desserte nocturne a repris les lignes diurnes en lieu et place des Noctambus.



Pour tout complément d'information :

tpg.ch/service-nocturne

Ligne de bus 83 (nouvelle ligne de bus)

L'action de l'État en matière de développement des transports collectifs s'appuie sur un plan d'actions des transports collectifs (PATC) quadriennal pour répondre de manière adaptée aux besoins de déplacements futurs en lien avec le développement urbain.

Une nouvelle ligne, complémentaire à la ligne de bus 70, qui relierait Soral à Vernier et la Zimeysa en passant par Aire-la-Ville a été intégrée au PATC.

Après différentes rédactions, des préavis cantonaux, le traitement et la validation tant par le Grand Conseil que le Conseil d'État, le PATC 2024-2029 a été validé ce printemps 2024.

Les habitantes et habitants de la commune d'Aire-la-Ville et les personnes qui viennent y travailler ont dorénavant une alternative supplémentaire à la ligne 70 et au tpgFlex, pour se déplacer en transports collectifs, grâce à l'amélioration concertée de la mobilité intercommunale.



Protection de l'environnement et aménagement du territoire

APERÇU DE L'ANNÉE 2024

Entretien

→ Travaux sur les collecteurs

- Fontaine du cimetière : une intervention, non programmée, a dû être effectuée sur l'écoulement à cause de plusieurs racines.
- Nant de Goy : comme chaque année, l'entreprise Truchet s'est occupée du défrichage du nant avec grand professionnalisme.

→ Levée des déchets

Quant à la levée des déchets, la Commune relève également le sérieux et la souplesse des prestations de l'entreprise Chevalley.

Lutte contre la pollution de l'environnement

→ Cité de l'énergie

Dans le cadre de notre politique en matière d'environnement et d'économies d'énergie, nous avons poursuivi différents objectifs, dont celui de la transition énergétique, en finalisant les travaux sur l'éclairage public, en installant des variateurs électriques, ce qui permettra de faire des économies d'énergie.

Ces travaux ont notamment permis à la Commune d'Aire-la-Ville de se voir renouveler le label Cité de l'énergie.



Aire-la-Ville
en Aire-la-Ville

Environnement

→ Réseau agro-environnemental de la Champagne

En 2024, aucune demande financière n'a été formulée aux Communes par le Réseau, mais la Commune d'Aire-la-Ville, tout comme celles de la Champagne, suit avec attention l'évolution de ses activités pour le soutenir.

Le réseau agro-environnemental de la Champagne, comptant trente-quatre agriculteurs, était conduit initialement pour la période 2016-2023 mais il est prolongé au regard de ses bons résultats. L'objectif est de mettre en réseau les SPB (surface de promotion de la biodiversité) des agriculteurs en les plaçant de manière optimale pour créer des couloirs de déplacement pour les espèces au sein des espaces agricoles. Dans ces SPB « réseau », des mesures spécifiques sont mises en place pour favoriser les espèces, comme la fauche tardive pour favoriser les plantes à fleurs et les papillons, la conservation de zones non fauchées comme refuges pour la faune, etc.

Depuis sa création, il y a eu une très nette augmentation et amélioration de la qualité des SPB : 77 % de SPB de haute qualité écologique en 2024 contre 34 % en 2015 (avec un dépassement de l'objectif de 59 % fixé à l'origine).

Les suivis biologiques ont démontré l'intérêt de ces SPB de haute qualité écologique. Le périmètre du RAE de la Champagne possède une grande diversité et la quasi-totalité des espèces à suivre ont été retrouvées. Pour les oiseaux, les plus fortes densités de territoires du canton et de Suisse ont été retrouvées en Champagne. Au final, les $\frac{3}{4}$ des espèces cibles définies comme à favoriser ont vu leur situation s'améliorer dans le RAE à l'issue des suivis.

Des panneaux explicatifs des mesures de ces SPB ont été installés afin d'informer au mieux les promeneuses et promeneurs sur les chemins bordants ces parcelles.

Introduction du Maire

COMPTES ANNUELS 2024

Les comptes 2024 de la Commune d'Aire-la-Ville bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 379'150.88.

Les revenus fiscaux sur les personnes physiques sont à l'équilibre, ce qui s'explique entre autres par une baisse de l'impôt sur les personnes physiques et une hausse de l'impôt à la source.

Quant aux personnes morales, les revenus fiscaux sont en hausse, notamment l'impôt sur le capital. La péréquation intercommunale a été correctement estimée.

Un excédent de revenus couplé à un non dépensé sur les charges de fonctionnement ont permis de générer un résultat positif tout en intégrant deux amortissements complémentaires, votés en décembre 2024.

Une nouvelle fois, les autorités communales peuvent se féliciter de la bonne gestion financière.



Bilan

ANNEXE 2 – COMPTES ANNUELS 2024

		BILAN AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024
1	Actif	33 381 929.29	33 780 335.28
10	Patrimoine financier	15 403 987.65	17 395 452.78
100	Disponibilités et placements à court terme	3 422 180.27	4 648 960.56
101	Créances	3 302 676.83	4 248 921.55
104	Actifs de régularisation	225 940.13	3 785.80
107	Placements financiers	356 600.00	404 120.00
108	Immobilisations corporelles PF	7 640 753.52	7 648 077.97
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	455 836.90	441 586.90
14	Patrimoine administratif	17 977 941.64	16 384 882.50
140	Immobilisations corporelles du PA	10 702 244.45	9 705 093.31
144	Prêts	6 138 857.10	5 823 857.10
145	Participations, capital social	1 247 832.85	1 247 832.85
146	Subventions d'investissements	306 131.00	334 537.00
148	Amortissements complémentaires cumulés	417 123.76-	726 437.76-
2	Passif	33 381 929.29	33 780 335.28
20	Capitaux de tiers	7 406 896.14	7 426 151.25
200	Engagements courants	373 103.39	612 355.90
204	Passifs de régularisation	27 955.85	27 208.45
206	Engagements financiers à long terme	6 550 000.00	6 345 000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de	455 836.90	441 586.90
29	Capital propre	25 975 033.15	26 354 184.03
299	Excédent / découvert du bilan	25 975 033.15	26 354 184.03

Présentation échelonnée du compte de résultats

ANNEXE 3 – COMPTES ANNUELS 2024

		COMPTES 31.12.2023	BUDGET 2024	COMPTES 31.12.2024
	Charges d'exploitation	5 269 005.81	5 850 387.07	5 518 753.73
30	Charges de personnel	993 316.77	1 041 414.00	1 004 421.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 656 642.68	1 907 339.77	1 674 531.76
33	Amortissements du patrimoine administratif	627 465.00	628 477.30	600 476.64
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	—	—	—
36	Charges de transfert	1 991 581.36	2 273 156.00	2 239 323.68
37	Subventions redistribuées	—	—	—
	Revenus d'exploitation	6 993 663.49	4 392 383.00	4 689 908.54
40	Revenus fiscaux	3 551 798.33	3 240 021.00	3 454 914.46
41	Patentes et concessions	137 280.00	127 200.00	139 280.00
42	Taxes	260 650.96	236 400.00	312 012.01
43	Revenus divers	2 531 717.00	13 400.00	12 518.80
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	—	—	—
46	Revenus de transfert	512 217.20	775 362.00	771 183.27
47	Subventions à redistribuer	—	—	—
	Résultat d'exploitation	1 724 657.68	1 458 004.07-	828 845.19-
34	Charges financières	129 156.60	81 500.00	80 325.00
44	Revenus financiers	1 404 599.05	1 489 701.00	1 547 635.07
	Résultat financier	1 275 442.45	1 408 201.00	1 467 310.07
	RÉSULTAT OPERATIONNEL	3 000 100.13	49 803.07-	638 464.88
38	Charges extraordinaires	417 123.76	—	309 314.00
48	Revenus extraordinaires	—	50 000.00	50 000.00
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	417 123.76-	50 000.00	259 314.00-
	RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	2 582 976.37	196.93	379 150.88

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2024

		COMPTES 31.12.2023	BUDGET 2024	COMPTES 31.12.2024
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL CHARGES	1 906 578.30	2 040 411.00	1 944 482.71
	TOTAL REVENUS	49 933.25	20 400.00	28 704.30
01	Conseil municipal et Exécutif			
	TOTAL CHARGES	208 740.20	246 340.00	225 182.40
30	Charges de personnel	192 585.20	227 340.00	208 967.40
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 155.00	19 000.00	16 215.00
02	Services généraux			
	TOTAL CHARGES	1 697 838.10	1 794 071.00	1 719 300.31
	TOTAL REVENUS	49 933.25	20 400.00	28 704.30
30	Charges de personnel	763 222.70	814 074.00	795 454.25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	598 339.70	640 440.00	586 140.36
33	Amortissements du patrimoine administratif	326 311.70	326 663.00	326 311.70
34	Charges financières	—	1 500.00	—
36	Charges de transfert	9 964.00	11 394.00	11 394.00
42	Taxes	19 600.45	—	13 376.55
43	Revenus divers	80.80	400.00	335.75
44	Revenus financiers	30 252.00	20 000.00	14 992.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE			
	TOTAL CHARGES	191 449.92	274 017.00	269 263.20
	TOTAL REVENUS	9 145.00	10 300.00	17 182.65
11	Sécurité publique			
	TOTAL CHARGES	22 604.25	32 200.00	32 344.70
	TOTAL REVENUS	4 720.00	3 000.00	9 436.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 904.25	6 000.00	6 377.70
36	Charges de transfert	17 700.00	26 200.00	25 967.00
42	Taxes	4 720.00	3 000.00	9 436.00
14	Questions juridiques			
	TOTAL CHARGES	17 842.10	21 300.00	19 395.80
	TOTAL REVENUS	2 385.00	3 300.00	2 850.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 242.10	2 300.00	1 389.80
36	Charges de transfert	16 600.00	19 000.00	18 006.00
42	Taxes	2 285.00	3 000.00	2 750.00
46	Revenus de transfert	100.00	300.00	100.00

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2024

		COMPTES 31.12.2023	BUDGET 2024	COMPTES 31.12.2024
15	Service du feu			
	TOTAL CHARGES	130 609.57	197 517.00	195 355.95
	TOTAL REVENUS	2 040.00	4 000.00	4 896.65
30	Charges de personnel	37 508.87	—	—
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17 774.70	16 400.00	12 641.95
36	Charges de transfert	75 326.00	181 117.00	182 714.00
42	Taxes	2 040.00	4 000.00	4 896.65
16	Défense			
	TOTAL CHARGES	20 394.00	23 000.00	22 166.75
36	Charges de transfert	20 394.00	23 000.00	22 166.75
2	FORMATION			
	TOTAL CHARGES	370 802.25	388 271.77	378 228.21
	TOTAL REVENUS	66 950.00	69 617.00	77 016.00
21	Scolarité obligatoire			
	TOTAL CHARGES	370 802.25	388 271.77	378 228.21
	TOTAL REVENUS	66 950.00	69 617.00	77 016.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	185 301.25	192 299.77	183 256.21
36	Charges de transfert	185 501.00	195 972.00	194 972.00
42	Taxes	52 333.00	55 000.00	62 399.00
46	Revenus de transfert	14 617.00	14 617.00	14 617.00
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES			
	TOTAL CHARGES	411 019.32	542 950.30	490 108.44
	TOTAL REVENUS	31 322.50	32 608.00	39 310.00
31	Héritage culturel			
	TOTAL CHARGES	5 129.30	2 000.00	657.75
	TOTAL REVENUS	442.50	1 000.00	497.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 129.30	2 000.00	657.75
42	Taxes	442.50	1 000.00	497.00
32	Culture, autres			
	TOTAL CHARGES	57 637.17	80 176.00	75 124.47
	TOTAL REVENUS	11 205.00	11 408.00	11 443.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	25 927.67	46 000.00	43 582.34
36	Charges de transfert	31 709.50	34 176.00	31 542.13
42	Taxes	—	—	35.00
46	Revenus de transfert	11 205.00	11 408.00	11 408.00

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2024

	COMPTES 31.12.2023	BUDGET 2024	COMPTES 31.12.2024
33 Médias			
TOTAL CHARGES	16 559.90	20 000.00	17 725.50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 559.90	20 000.00	17 725.50
34 Sports et loisirs			
TOTAL CHARGES	330 692.95	439 774.30	395 600.72
TOTAL REVENUS	19 675.00	20 200.00	27 370.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	201 123.65	303 500.00	256 973.16
33 Amortissements du patrimoine administratif	96 774.30	96 774.30	96 774.30
36 Charges de transfert	14 115.00	20 500.00	15 403.26
39 Imputations internes	18 680.00	19 000.00	26 450.00
42 Taxes	975.00	900.00	900.00
44 Revenus financiers	20.00	300.00	20.00
49 Imputations internes	18 680.00	19 000.00	26 450.00
35 Églises et affaires religieuses			
TOTAL CHARGES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
36 Charges de transfert	1 000.00	1 000.00	1 000.00
4 SANTÉ			
TOTAL CHARGES	—	11 000.00	8 226.55
42 Soins ambulatoires			
TOTAL CHARGES	—	11 000.00	8 226.55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	—	11 000.00	8 226.55
5 SÉCURITÉ SOCIALE			
TOTAL CHARGES	1 831 823.26	1 716 484.00	1 779 504.91
TOTAL REVENUS	1 340 922.40	1 463 431.00	1 499 258.55
54 Famille et jeunesse			
TOTAL CHARGES	1 764 367.86	1 644 834.00	1 710 275.66
TOTAL REVENUS	1 340 922.40	1 463 431.00	1 499 258.55
33 Amortissements du patrimoine administratif	143 041.00	143 702.00	116 052.64
36 Charges de transfert	1 388 217.10	1 501 132.00	1 468 923.02
38 Charges extraordinaires	233 109.76	—	125 300.00
42 Taxes	173 392.40	168 000.00	211 471.55
44 Revenus financiers	1 107 000.00	1 233 000.00	1 233 000.00
46 Revenus de transfert	60 530.00	62 431.00	54 787.00
57 Aide sociale et domaine de l'asile			
TOTAL CHARGES	36 105.40	40 650.00	38 229.25
36 Charges de transfert	36 105.40	40 650.00	38 229.25

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2024

		COMPTES 31.12.2023	BUDGET 2024	COMPTES 31.12.2024
59	Domaine social, non mentionné ailleurs			
	TOTAL CHARGES	31 350.00	31 000.00	31 000.00
36	Charges de transfert	31 350.00	31 000.00	31 000.00
6	TRANSPORTS			
	TOTAL CHARGES	552 661.07	420 538.00	545 202.31
	TOTAL REVENUS	18 810.95	33 000.00	45 275.22
61	Circulation routière			
	TOTAL CHARGES	528 506.52	372 338.00	498 991.41
	TOTAL REVENUS	14 500.00	28 000.00	41 980.22
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	283 154.52	311 000.00	253 639.41
33	Amortissements du patrimoine administratif	61 338.00	61 338.00	61 338.00
38	Charges extraordinaires	184 014.00	—	184 014.00
44	Revenus financiers	14 500.00	28 000.00	19 027.22
46	Revenus de transfert	—	—	22 953.00
62	Transports publics			
	TOTAL CHARGES	24 154.55	48 200.00	46 210.90
	TOTAL REVENUS	4 310.95	5 000.00	3 295.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	927.20	3 700.00	1 387.20
36	Charges de transfert	23 227.35	44 500.00	44 823.70
44	Revenus financiers	2.60	—	3 295.00
46	Revenus de transfert	4 308.35	5 000.00	—
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL CHARGES	269 040.29	303 400.00	245 598.38
	TOTAL REVENUS	119 401.95	138 750.00	121 612.20
71	Approvisionnement en eau			
	TOTAL CHARGES	11 656.45	13 000.00	12 205.25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 656.45	13 000.00	12 205.25
72	Traitement des eaux usées			
	TOTAL CHARGES	134 718.50	134 500.00	96 515.90
	TOTAL REVENUS	114 007.35	124 250.00	106 829.15
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	134 718.50	134 500.00	96 515.90
46	Revenus de transfert	114 007.35	124 250.00	106 829.15

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2024

		COMPTES 31.12.2023	BUDGET 2024	COMPTES 31.12.2024
73	Gestion des déchets			
	TOTAL CHARGES	116 227.44	125 400.00	115 677.23
	TOTAL REVENUS	5 169.60	4 000.00	4 783.05
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	116 001.44	125 000.00	115 468.43
36	Charges de transfert	226.00	400.00	208.80
42	Taxes	2 700.00	1 000.00	2 600.00
43	Revenus divers	2 469.60	3 000.00	2 183.05
75	Protection des espèces et du paysage			
	TOTAL CHARGES	1 277.00	1 300.00	—
36	Charges de transfert	1 277.00	1 300.00	—
76	Lutte contre la pollution de l'environnement			
	TOTAL CHARGES	1 600.00	14 200.00	14 400.00
	TOTAL REVENUS	—	10 000.00	10 000.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 600.00	14 200.00	14 400.00
43	Revenus divers	—	10 000.00	10 000.00
77	Protection de l'environnement, autres			
	TOTAL CHARGES	3 560.90	15 000.00	6 800.00
	TOTAL REVENUS	225.00	500.00	—
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 760.90	13 000.00	4 800.00
36	Charges de transfert	1 800.00	2 000.00	2 000.00
42	Taxes	225.00	500.00	—
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE			
	TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	TOTAL REVENUS	2 565 300.05	80 250.00	86 493.92
87	Combustibles et énergie			
	TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00	40 000.00
	TOTAL REVENUS	36 133.45	30 250.00	36 493.92
36	Charges de transfert	40 000.00	40 000.00	40 000.00
44	Revenus financiers	36 133.45	30 250.00	36 493.92
89	Autres exploitations artisanales			
	TOTAL REVENUS	2 529 166.60	50 000.00	50 000.00
43	Revenus divers	2 529 166.60	—	—
48	Revenus extraordinaires	—	50 000.00	50 000.00

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2024

	COMPTES 31.12.2023	BUDGET 2024	COMPTES 31.12.2024
9 FINANCES ET IMPÔTS			
TOTAL CHARGES	260 591.76	213 815.00	234 228.02
TOTAL REVENUS	4 215 156.44	4 102 728.00	4 399 140.77
91 Impôts			
TOTAL CHARGES	15 949.60	1 622.00	9 853.31
TOTAL REVENUS	3 595 506.44	3 271 484.00	3 498 952.19
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15 949.60	—	9 853.30
36 Charges de transfert	—	1 622.00	0.01
40 Revenus fiscaux	3 551 798.33	3 240 021.00	3 454 914.46
41 Revenus régaliens et de concessions	4 000.00	—	6 000.00
42 Taxes	1 937.61	—	3 650.26
46 Revenus de transfert	37 770.50	31 463.00	34 387.47
92 Conventions fiscales			
TOTAL CHARGES	97 069.01	98 193.00	110 973.76
36 Charges de transfert	97 069.01	98 193.00	110 973.76
93 Péréquation financière et compensation des charges			
TOTAL REVENUS	269 380.00	525 703.00	525 703.00
46 Revenus de transfert	269 380.00	525 703.00	525 703.00
96 Administration de la fortune et de la dette			
TOTAL CHARGES	147 573.15	114 000.00	113 400.95
TOTAL REVENUS	216 691.00	178 151.00	240 806.93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	18 416.55	34 000.00	33 075.95
34 Charges financières	129 156.60	80 000.00	80 325.00
44 Revenus financiers	216 691.00	178 151.00	240 806.93
97 Redistributions			
TOTAL REVENUS	299.00	190.00	398.65
46 Revenus de transfert	299.00	190.00	398.65
99 Postes non répartis			
TOTAL REVENUS	133 280.00	127 200.00	133 280.00
41 Revenus régaliens et de concessions	133 280.00	127 200.00	133 280.00
TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	5 833 966.17	5 950 887.07	5 934 842.73
TOTAL REVENUS	8 416 942.54	5 951 084.00	6 313 993.61
	2 582 976.37-	196.93-	379 150.88-

Rapport de l'organe de révision

ANNEXE 18 – COMPTES ANNUELS 2024



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024 au conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville

Châtelaine, le 10 avril 2025

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la commune d'Aire-la-Ville comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur des comptes communaux* (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilité de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

Rapport de l'organe de révision

ANNEXE 18 – COMPTES ANNUELS 2024



Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al 2 du règlement de la loi d'administrations des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châteline

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

Rapport de l'organe de révision

ANNEXE 18 – COMPTES ANNUELS 2024



Remarques :

Deux amortissements complémentaires approuvés par le Conseil municipal le 11 décembre 2024, et qui ont fait l'objet d'une délibération, ont été comptabilisés. Il s'agit :

- d'un amortissement complémentaire de CHF 125'300.00 concernant la crèche
- d'un amortissement complémentaire de CHF 184'014.00 relatif à la zone 30, rue du Vieux-Four

Le total des amortissements complémentaires comptabilisés s'élève ainsi à CHF 309'314.00 et figurent dans les charges extraordinaires.

La redevance de la gravière de CHF 50'000 a été mise dans les revenus extraordinaires.

FIDUSAFE SA

Yvette Favre Parmentier
Expert-Réviseur agréé
Reconnaissance MCH2
Réviseur responsable

Annexe : Comptes annuels 2024 de la commune d'Aire-la-Ville comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

Le rapport détaillé peut être consulté auprès de la Mairie.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE



Fondation communale pour le chauffage

Aire-la-Ville

*Rapport détaillé de l'organe de révision
sur les comptes annuels 2024*

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE



Au bureau du Conseil de la
Fondation communale
pour le chauffage
Aire-la-Ville

Châtelaine, le 21 février 2025

Rapport détaillé de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville, comprenant le bilan, le compte des résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 67 RAC, l'organe de révision doit établir à l'attention du bureau du conseil un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels conformément à notre lettre de mission du 18 mai 2020.

Notre mission a pour but de se forger une opinion sur les comptes annuels et d'examiner s'il existe un système de contrôle interne quant à la préparation de ces derniers, tel que défini par le conseil de fondation ou le bureau du conseil.

Ce rapport est destiné aux membres du bureau du conseil et est complémentaire à notre rapport succinct du 21 février 2025.

Nous remercions les personnes en charge de l'administration et de la comptabilité pour leur précieuse collaboration durant la conduite de nos travaux.

Le résultat de nos contrôles est consigné dans le présent rapport, qui se subdivise comme suit :

1. Exécution et résultat de la révision

- 1.1 Exécution de la révision
- 1.2 Résultats de l'audit

2. Constatations sur la présentation des comptes

- 2.1 Principes comptables appliqués
- 2.2 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

3. Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)

- 3.1 Exigences légales
- 3.2 Existence du SCI

1. Exécution et résultat de la révision

1.1 Exécution de la révision

Norme appliquée

La révision des comptes de la commune a été faite conformément à la recommandation d'audit suisse 60 qui s'applique à l'audit des comptes annuels des communes ainsi qu'aux normes d'audit suisse (NAS). Il s'agit d'un contrôle ordinaire.

Le contrôle ordinaire implique que :

- ✓ l'organe de révision doit être un expert-réviseur agréé conformément à l'article 4 de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs du 16 décembre 2005 ;
- ✓ le réviseur responsable doit avoir obtenu la reconnaissance MCH2 selon l'art. 126 LAC ;
- ✓ l'indépendance de l'organe de révision est renforcée (art. 728 CO);
- ✓ l'organe de révision vérifie s'il existe un système de contrôle interne (art. 728a al.1 CO);
- ✓ l'organe de révision établit à l'attention du bureau du conseil un rapport détaillé (art. 728b al. 1 CO);
- ✓ établissement d'un tableau de flux de trésorerie.

Approche d'audit

Nous n'avons pas pu nous appuyer sur l'existence formalisée d'un SCI pour mener notre approche d'audit. Parmi les points principaux, nous avons basé notre audit en analysant les actifs et passifs sur la base des justificatifs appropriés, en s'assurant que les immobilisations corporelles du patrimoine administratif avaient été correctement comptabilisées, en vérifiant les dépenses et recettes d'investissements et les amortissements, en adoptant une analyse critique (+vu justificatifs par sondage) des comptes de résultats et en prêtant une attention particulière aux comptes présentant un écart significatif par rapport à l'exercice précédent, en vérifiant le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Nous nous sommes assuré que les états financiers étaient conformes au Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2).

Dates des travaux d'audit

Nos travaux d'audit se sont déroulés le 11 février 2025. Notre rapport détaillé a été établi le 21 février 2025.

Autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

1.2 Résultats de l'audit

Notre audit s'est déroulé conformément au plan de mission préalablement établi et dans le respect de la lettre de mission adressée au bureau du conseil et acceptée par ceux-ci.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

Lors de notre audit, nous n'avons pas rencontré d'éléments qui nous amèneraient à apporter une réserve, une remarque ou un complément d'information à notre attestation au conseil de fondation.

Au terme de notre mission, nous pouvons conclure avec une assurance raisonnable, que les comptes de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville, sont conformes aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Dans notre rapport succinct, à l'attention du conseil de fondation du 21 février 2025, nous recommandons d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024. Compte tenu du fait que la fondation enregistre un découvert de CHF 176'000.51 au 31.12.2024, nous recommandons au conseil de fondation de prendre les dispositions adéquate en vue de combler ce découvert et les pertes annuelles persistantes.

2. Constatations sur la présentation des comptes

2.1 Principes comptables appliqués

Les principes d'évaluations comptables et la présentation des comptes sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes en 2024 ont été adaptées conformément au MCH 2. Les rubriques du bilan, du compte des résultats, du compte des investissements, du tableau de flux de trésorerie sont mieux mises en valeur et les annexes contiennent plus d'informations utiles.

2.2 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Nous n'avons pas eu connaissance d'événements postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur les comptes annuels tels que présentés en annexe.

3. Constatations sur le système de contrôle interne (SCI)

3.1 Exigences légales

La NAS 890 « Vérification de l'existence du système de contrôle interne » prévoit que le SCI soit défini par le conseil de fondation ou le bureau du conseil Administratif, soit documenté par écrit et appliqué dans les activités quotidiennes de la commune. L'organe de révision vérifie une fois par an que le SCI existe réellement.

Au terme de l'art. 68 RAC, l'organe de révision commente dans son rapport détaillé à l'attention du bureau du conseil ses constatations relatives au SCI. L'organe de révision n'est toutefois tenu à vérifier et confirmer l'existence du SCI que dans l'optique de l'établissement des comptes annuels.

La NAS 890 pose les conditions suivantes à l'existence d'un SCI :

- le SCI est concrétisé et vérifiable (documenté);
- il est adapté aux risques et à l'activité de la fondation ;
- il est connu des collaborateurs responsables ;
- le SCI défini est appliqué ;
- il existe une sensibilité au contrôle dans la fondation.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

3.2 Existence du SCI

Nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du conseil de fondation a été adopté en 2020. Le conseil de fondation dispose d'une bonne connaissance des risques et entreprend les mesures nécessaires afin de les réduire à un niveau acceptable.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et précisons n'avoir effectué d'autres vérifications que celles expressément mentionnées dans le corps du présent rapport ou consignées dans nos notes de révision. Nous formulons toutes les réserves d'usage pour le cas où certains faits ou documents ne seraient pas parvenus à notre connaissance au cours de nos travaux qui se sont achevés le 21 février 2025.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires en l'espèce ont été respectées.

FIDUSAFE S.A.

Y. Favre Parmentier
Experte-réviser agréée

53

Annexe : comptes annuels

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

Bilan

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		31.12.23 CHF	31.12.24 CHF
1	Actif	6'116'297.24	5'722'271.29
10	Patrimoine financier	262'788.66	183'588.16
100	Disponibilités et placements à court terme	144'652.71	2'860.41
101	Créances	114'636.30	132'676.75
104	Actifs de régularisation	3'499.65	48'051.00
14	Patrimoine administratif	5'853'508.58	5'538'683.13
140	Immobilisations corporelles du PA	5'853'508.58	5'538'683.13
2	PASSIF	6'116'297.24	5'722'271.29
20	Capitaux de tiers	6'291'120.55	5'898'271.80
200	Engagements courants	146'523.45	70'714.70
204	Passifs de régularisation	5'740.00	3'700.00
206	Engagements financiers à long terme	6'138'857.10	5'823'857.10
29	Capital propre	-174'823.31	-176'000.51
299	Excédent / découvert du bilan	-174'823.31	-176'000.51

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		RÉALISÉ 2023	BUDGET 2024	RÉALISÉ 2024
	Charges d'exploitation	-804'686.70	-818'025.05	-823'208.90
30	Charges de personnel	-3'240.00	—	—
301	Indemnités	-3'240.00	—	—
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-486'621.25	-503'199.60	-508'383.45
312	Alimentation et élimination	-361'503.30	-38'0000.00	-391'352.60
313	Prestations de services et honoraires	-35'655.40	-37'199.60	-37'211.00
314	Travaux d'entretien	-67'817.55	-65'000.00	-58'111.85
316	Loyers, leasings, fermages, taxes d'utilisation	-21'645.00	-21'000.00	-21'708.00
33	Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	-314'825.45	-314'825.45
330	Immobilisations corporelles du PA	-314'825.45	-314'825.45	-314'825.45
	Revenus d'exploitation	833'638.17	820'000.00	822'135.60
42	Taxes	768'413.80	780'000.00	782'135.60
43	Revenus divers	25'224.37	—	—
46	Revenus de transfert	40'000.00	40'000.00	40'000.00
	Résultat d'exploitation	28'951.47	1'974.95	-1'073.30
34	Charges financières	-108.75	-100.00	5.00
44	Revenus financiers	—	—	-108.90
	Résultat financier	-108.75	-100.00	-103.90
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	28'842.72	1'874.95	-1'177.20
38	Charges extraordinaires	—	—	—
48	Revenus extraordinaires	—	—	—
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	—	—	—
	RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	28'842.72	1'874.95	-1'177.20

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats par fonction

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		RÉALISÉ 2023	BUDGET 2024	RÉALISÉ 2024
8	Économie publique			
87	Combustibles et énergie			
873	Énergie non électrique			
	TOTAL DES CHARGES	-804'795.45	-818'125.05	-823'317.80
30	Charges de personnel	—	—	—
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-489'861.25	-503'199.60	-508'383.45
33	Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	-314'825.45	-314'825.45
34	Charges financières	-108.75	-100.00	-108.75
	TOTAL DES REVENUS	833'638.17	820'000.00	822'140.60
42	Taxes	768'413.80	780'000.00	782'135.60
43	Revenus divers	25'224.37	—	—
44	Revenus financiers	—	—	5.00
46	Revenus de transfert	40'000.00	40'000.00	40'000.00
	TOTAL DES CHARGES	-804'795.45	-818'125.05	-823'317.80
	TOTAL DES REVENUS	833'638.17	820'000.00	822'140.60
	RÉSULTAT	28'842.72	1'874.95	-1'177.20

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte des investissements

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		RÉALISÉ 2023	BUDGET 2024	RÉALISÉ 2024
8	Économie publique			
87	Combustibles et énergie			
873	Énergie non électrique			
	TOTAL DES DÉPENSES	83'637.45	—	—
50	Immobilisations corporelles	83'637.45	—	—
	TOTAL DES RECETTES	-83'637.45	—	—
61	Remboursements	-83'637.45	—	—
	TOTAL DES DÉPENSES	83'637.45	—	—
	TOTAL DES RECETTES	-83'637.45	—	—

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »



MEMBER OF  SFAI

EUREX AUDIT SARL

Agréée auprès de l'ASR
N° 501 198

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la

**Fondation de la commune
d'Aire-la-Ville pour la construction
et la gestion de logements
« Les Chouettes »**

Aire-la-Ville

Chêne-Bourg, le 27 mars 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation « Les chouettes » comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux (RA 60) ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes, à son règlement d'application, aux NA-CH ainsi qu'à la RA 60 permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux NA-CH et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 71 al.2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

EUREX AUDIT Sarl
N° de registre 501198

Guillaume Belin
Expert-Réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels comprenant :
Bilan au 31 décembre 2024 d'un total de CHF 10'565'449
Compte de fonctionnement présentant un résultat de CHF 44'448
Annexe aux comptes

Le rapport détaillé peut être consulté auprès de la Mairie.

Bilan

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

		31.12.23 CHF	31.12.24 CHF
1	Actif	10'542'620.14	10'565'448.96
10	Patrimoine financier	10'542'620.14	10'565'448.96
100	Disponibilités et placements à court terme	45'626.51	455'699.95
101	Créances	—	—
102	Placements financiers à court terme	1'175'000.00	780'000.00
104	Actifs de régularisation	1'993.63	9'749.01
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	—	—
107	Placements financiers	—	—
108	Immobilisations corporelles PF	9'320'000.00	9'320'000.00
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	—	—
14	Patrimoine administratif	—	—
140	Immobilisations corporelles du PA	—	—
142	Immobilisations incorporelles	—	—
144	Prêts	—	—
145	Participations, capital social	—	—
146	Subventions d'investissements	—	—
148	Amortissements supplémentaires cumulés	—	—
2	PASSIF	10'542'620.14	10'565'448.96
20	Capitaux de tiers	4'992'306.90	4'970'687.40
200	Engagements courants	—	—
201	Engagements financiers à court terme	—	—
204	Passifs de régularisation	12'306.90	10'061.90
205	Provisions à court terme	—	60'625.50
206	Engagements financiers à long terme	4'980'000.00	4'900'000.00
208	Provisions à long terme	—	—
209	Capitaux de tiers	—	—
29	Capital propre	5'550'313.24	5'594'761.56
291	Fonds	1'000'001.00	1'000'001.00
294	Réserve conjoncturelle	—	—
299	Excédent/découvert du bilan	4'550'312.24	4'594'760.56

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

		31.12.23 CHF	31.12.24 CHF
	Charges d'exploitation		
30	Charges de personnel	29'265.25	29'939.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	235'414.64	323'046.13
33	Amortissements du patrimoine administratif	—	—
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	—	—
36	Charges de transfert	—	—
37	Subventions à redistribuer	—	—
	Revenus d'exploitation	264'679.89	352'985.33
40	Revenus fiscaux	—	—
41	Revenus régaliens et de concessions	—	—
42	Taxes	—	—
43	Revenus divers	429'907.00	432'449.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	—	—
46	Revenus de transfert	—	—
47	Subventions à redistribuer	—	—
	Résultat d'exploitation	165'227.11	79'463.67
34	Charges financières	50'916.70	50'336.40
44	Revenus financiers	7'727.36	15'321.05
	Résultat financier	-43'189.34	-35'015.35
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	122'037.77	44'448.32
38	Charges extraordinaires	—	—
48	Revenus extraordinaires	—	—
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	—	—
	RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	122'037.77	44'448.32

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats par fonction

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

		31.12.23 CHF	31.12.24 CHF
F0	Administration générale		
	TOTAL DES CHARGES	264'679.89	352'985.33
	TOTAL DES REVENUS	429'907.00	432'449.00
F01	Conseil municipal et exécutif		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
30	Charges de personnel	—	—
31	Biens, services et autres charges d'expl.	—	—
F02	Services généraux		
	TOTAL DES CHARGES	264'679.89	352'985.33
	TOTAL DES REVENUS	429'907.00	432'449.00
30	Charges de personnel	29'265.25	29'939.20
31	Biens, services et autres charges d'expl.	235'414.64	323'046.13
33	Amortissements du PA	—	—
43	Revenus divers	429'907.00	432'449.00
44	Revenus financiers	—	—
48	Revenus extraordinaires (dissolution prov. grands travaux)	—	—
F9	Finances et impôts		
	TOTAL DES CHARGES	50'916.70	50'336.40
	TOTAL DES REVENUS	7'727.36	15'321.05
F91	Impôts		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
31	Biens, services et autres charges d'expl.	—	—
36	Charges de transfert	—	—
40	Revenus fiscaux	—	—
42	Taxes	—	—
F92	Conventions fiscales		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
36	Charges de transfert	—	—
F93	Péréquation financière et compensation des charges		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
36	Charges de transfert	—	—
F95	Quote-parts, autres		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
46	Revenus de transfert	—	—
F96	Administration fortune et dette		
	TOTAL DES CHARGES	50'916.70	50'336.40
	TOTAL DES REVENUS	7'727.36	15'321.05
34	Charges financières	50'916.70	50'336.40
44	Revenus financiers	7'727.36	15'321.05
F97	Redistributions		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
46	Revenus de transfert	—	—
	TOTAL DES CHARGES	315'596.59	403'321.73
	TOTAL DES REVENUS	437'634.36	447'770.05
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	122'037.77	44'448.32

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

État du capital propre

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION COMMUNALE POUR DES LOGEMENTS « LES CHOUETTES »

29	CAPITAL PROPRE	SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024
291	Fonds enregistrés comme capital propre	1'000'001.00	—	—	1'000'001.00
2910	Fonds de décoration	1'000'001.00	—	—	1'000'001.00
294	Réserve conjoncturelle	—	—	—	—
2940	Réserve conjoncturelle	—	—	—	—
299	Excédent / découvert de bilan	4'550'312.24	44'448.32	—	4'594'760.56
2990	Résultat annuel	—	44'448.32	—	44'448.32
2999	Résultats cumulés des années précédentes	4'550'312.24	—	—	4'550'312.24
29	TOTAL	5'550'313.24	44'448.32	—	5'594'761.56

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Fondation d'intérêt public communal
pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville**
Confignon

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville (ci-après « la fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2024 arrêtés au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans la note aux comptes 2024.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – www.chavaz.ch

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 23 avril 2025

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Lia Ferreira
Expert-réviseur agréée

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA
Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – 022 827 48 88 – www.chavaz.ch

Bilan

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

		31.12.23 CHF	31.12.24 CHF
1	Actif	564 659.95	951 381.29
10	Patrimoine financier	564 658.95	951 381.29
100	Disponibilités et placements à court terme	229 618.51	352 155.48
101	Créances	13 994.75	65 364.95
104	Actifs de régularisation	315 320.92	533 859.86
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	5 724.77	0.00
14	Patrimoine administratif	1.00	1.00
140	Immobilisations corporelles du PA	1.00	1.00
2	PASSIF	564 659.95	951 381.29
20	Capitaux de tiers	544 659.95	951 381.29
200	Engagements courants	314 064.70	779 341.03
204	Passifs de régularisation	230 595.25	152 040.26
205	Provisions à court terme	0.00	0.00
29	Capital propre	20 000.00	20 000.00
298	Autres capitaux propres	20 000.00	20 000.00

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

		31.12.23 CHF	31.12.24 CHF
CHARGES D'EXPLOITATION			
30	Charges du personnel	3 906 541.95	4 218 827.14
300	Autorités et commissions	5 150.00	2 800.00
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3 196 82.00	3 411 963.99
305	Cotisations patronales	687 977.75	776 513.65
309	Autres charges de personnel	16 592.20	27 549.50
31	Charges de biens et services et autres charges d'expl.	695 252.77	774 229.40
310	Charges de matériel et de marchandises	46 450.16	50 584.68
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	10 405.11	17 924.01
312	Alimentation et élimination	37 067.60	37 307.95
313	Prestations de services et honoraires	196 804.60	263 272.75
314	Travaux d'entretien	97 023.00	97 901.95
315	Entretien des biens meubles et immob. incorporelles	1 069.55	1 128.90
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	302 500.00	302 500.00
317	Dédommagements	541.10	929.00
318	Dépréciations sur créances	0.00	0.00
319	Diverses charges d'exploitation	3 391.65	2 680.16
33	Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00
330	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	0.00	0.00
REVENUS D'EXPLOITATION			
42	Taxes	1 725 030.43	1 734 743.65
421	Émoluments administratifs	90.00	0.00
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	773.20	912.15
426	Remboursements	1 724 167.23	1 733 831.50
46	Revenus de transferts	2 876 764.29	3 258 312.89
463	Subventions des collectivités publiques	2 876 764.29	3 258 312.89
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0.00	0.00
	RÉSULTAT FINANCIER	0.00	0.00
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	0.00	0.00
	RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	0.00	0.00
	RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	0.00	0.00

Compte de résultats

COMPTES ANNUELS 2024
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

		COMPTES 31.12.2023	BUDGET 2024	COMPTES 31.12.2024
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
	TOTAL CHARGES	545 223.89	553 836.20	597 365.52
	TOTAL REVENUS	545 223.89	553 836.20	597 365.52
02	Services généraux			
	TOTAL CHARGES	545 223.89	553 836.20	597 365.52
	TOTAL REVENUS	545 223.89	553 836.20	597 365.52
30	Charges de personnel	489 101.20	475 698.20	536 434.69
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	56 122.69	78 138.00	60 930.83
42	Taxes	7 950.70	0.00	14'324.40
46	Revenus de transfert	537 273.19	553 836.20	583 041.12
5	SÉCURITÉ SOCIALE			
	TOTAL CHARGES	4 056 570.83	4 370 627.35	4 395 691.02
	TOTAL REVENUS	4 056 570.83	4 370 627.35	4 395 691.02
54	Famille et jeunesse			
	TOTAL CHARGES	4 056 570.83	4 370 627.35	4 395 691.02
	TOTAL REVENUS	4 056 570.83	4 370 627.35	4 395 691.02
5451	Confignon			
	TOTAL CHARGES	2 807 534.20	2 998 280.36	3 012 083.61
	TOTAL REVENUS	2 807 534.20	2 998 280.36	3 012 083.61
30	Charges de personnel	2 377 605.65	2 512 668.36	2 532 726.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	429 928.55	485 612.00	479 357.31
42	Taxes	1 204 861.71	1 212 050.00	1 138 690.00
46	Revenus de transfert	1 602 672.49	1 786 230.36	1 873 393.61
5451	Aire-la-Ville			
	TOTAL CHARGES	1 249 036.63	1 372 346.99	1 383 607.41
	TOTAL REVENUS	1 249 036.63	1 372 346.99	1 383 607.41
30	Charges de personnel	1 039 835.10	1 133 246.99	1 149 666.15
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	209 201.53	239 100.00	233 941.26
42	Taxes	512 218.02	513 476.00	581 729.25
46	Revenus de transfert	736 818.61	858 870.99	801 878.16
	TOTAL GENERAL			
	TOTAL CHARGES	4 601 794.72	4 924 463.55	4 993 056.54
	TOTAL REVENUS	4 601 794.72	4 924 463.55	4 993 056.54

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS, AIRE-LA-VILLE ET CARTIGNY



Rapport succinct de l'organe de révision sur les comptes 2024 du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers, Aire-la-Ville et Cartigny

Châtelaine, le 3 mars 2025.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et annexe) du Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville et Cartigny, GISPAC, pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024 (1^{er} exercice comptable)

Responsabilité des Membres du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au groupement intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le groupement intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2024
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS, AIRE-LA-VILLE ET CARTIGNY

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2024 arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires en l'espèce ont été respectées.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et de la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du groupement intercommunal a été adopté en 2024.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un cashflow disponible de CHF 33'689.59, correspondant au résultat positif du premier exercice comptable 2024.

FIDUSAFE S.A.

Y. Favre Parmentier
Experte-Réviseur agréée

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et annexe)

Le rapport détaillé peut être consulté auprès de la Mairie.

Bilan

COMPTES ANNUELS 2024
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS, AIRE-LA-VILLE ET CARTIGNY

31.12.24
CHF

1	Actif	68 815.34
10	Patrimoine financier	68 815.34
100	Disponibilités et placements à court terme	68 815.34
1002	Banques	68 815.34
10020	Comptes courants bancaires	68 815.34
10020.00	Compte principal BCGE	68 815.34
1506.00.10020.00	Compte principal BCGE	68 815.34
2	Passif	68'815.34
200	Engagements courants	29 872.35
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	29 872.30
20000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	29 872.30
20000.10	Compte Collectif Fournisseurs	29 872.30
1506.00.20000.10	Compte Collectif Fournisseurs	29 872.30
2001	Comptes courants avec tiers	0.05
20011	Comptes courants avec les assurances sociales	0.05
1506.00.20011.00	Créances AVS - AI - APG - AMAT - AC - Frais Admin AVS	0.05
204	Passifs de régularisation	5 253.40
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	5 253.40
20410	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	5 253.40
20410.00	Passif de régularisation	5 253.40
1506.00.20410.00	Passif de régularisation	5 253.40
29	Capital propre	33 689.59
299	Excédent/découvert du bilan	33 689.59
2990	Résultat annuel	33 689.59
29900	Résultat annuel	33 689.59
29900.01	Résultat d'exploitation	33 689.59
9990.00.29900.01	Résultat d'exploitation (REX)	33 689.59

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats

COMPTES ANNUELS 2024
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL SAPEURS-POMPIERS, AIRE-LA-VILLE ET CARTIGNY

		BUDGET 2024	COMPTES 31.12.2024
1	ORDRE ET SÉCURITE PUBLICS, DÉFENSE		
	TOTAL CHARGES	193 217.00	157 280.21
	TOTAL REVENUS	193 217.00	190 969.80
15	Service du feu		
	TOTAL CHARGES	193 217.00	157 280.21
	TOTAL REVENUS	193 217.00	190 969.80
30	Charges de personnel	93 150.00	67 704.10
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	98 800.00	89 576.11
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 267.00	—
42	Taxes	4 500.00	2 160.00
46	Revenus de transfert	188 717.00	188 809.80
	TOTAL GENERAL		
	TOTAL CHARGES	193 217.00	157 280.21
	TOTAL REVENUS	193 217.00	190 969.80
			33 689.59-

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.



